

LE DEVOIR



Rentrée culturelle et littéraire

Tous les fruits de l'automne.
Livres, théâtre, concerts, cinéma, expositions, spectacles...
44 pages à lire crayon à la main!

VOL. XCI N° 194

LES SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 AOÛT 2000

1,95\$ + TAXES = 2,25\$

L'école prend le virage ISO

L'initiative de cinq commissions scolaires a inspiré la FCSQ

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) emboîte le pas au secteur entrepreneurial en formulant le souhait que ses établissements se dotent de la norme internationale ISO. Intéressée par l'initiative de cinq commissions scolaires, dont certains services sont certifiés ISO, la Fédération offrira cet hiver une session d'information à ses gestionnaires dans l'espoir que d'autres se mettent à l'heure de la qualité totale.

La FCSQ s'apprête en effet à conclure une entente avec le Club de balisage ISO du Québec, une entreprise formée de cinq commissions scolaires ayant déjà effectué la démarche menant à la certification ISO, a appris *Le Devoir*. Le contrat prévoira la tenue de deux sessions d'information offertes cet hiver aux gestionnaires des centres de formation en entreprise et centres de formation professionnelle, a indiqué hier Hélène Fournier, conseillère au dossier de perfectionnement des cadres à la FCSQ.

«Nous trouvons que c'est intéressant d'associer la norme de qualité ISO au secteur de l'éducation, explique Mme Fournier. Nous souhaitons commencer par les secteurs les plus près de l'entreprise, mais on pourrait éventuellement aller bien au-delà, vers l'éducation des adultes et la formation des jeunes.»

La certification ISO, que l'on associe généralement au secteur des entreprises, est une norme internationale qui, à l'aide d'une série d'étapes de vérification très précises, certifie une manière de fonctionner au sein de l'entreprise. Cette norme n'offre toutefois pas de garantie de la qualité du produit offert, prévient Joseph Kélada, professeur titulaire à l'École des hautes études commerciales, spécialiste de la qualité totale.

«La certification ISO ne garantit absolument pas la qualité du produit, explique M. Kélada. C'est un peu comme un permis de conduire. Il certifie que vous connaissez le code de la route, mais rien n'indique que vous ne brûlez pas un feu rouge une fois au volant.»

VOIR PAGE A 10: ISO

La ligue doit entériner l'entente intervenue avec les actionnaires québécois

Loria versera 190 millions pour acheter les Expos

DANIEL POULIN
COLLABORATION SPÉCIALE

Le Devoir a appris de sources très fiables qu'une entente est intervenue entre les partenaires canadiens et l'homme d'affaires américain Jeffrey Loria, actuel «commandité» des Expos de Montréal, par laquelle ce dernier et ses associés silencieux deviendront seuls propriétaires de l'équipe pour la somme de 190 millions de dollars. Cette entente convenue entre les deux groupes ne sera signée par Loria que si les autorités de la ligue approuvent le document et lui permettent de faire comme bon lui semble avec l'équipe.

Du côté du bureau du commissaire, on hésiterait à entériner l'entente, préférant rappeler à M. Loria qu'il s'est déjà engagé à garder les Expos à Montréal pour une durée minimale de trois ans quand il a accepté d'assumer la relève de Claude Brochu, au mois de décembre dernier. Il semble assuré que les Expos demeureront à Montréal jusqu'en 2002.

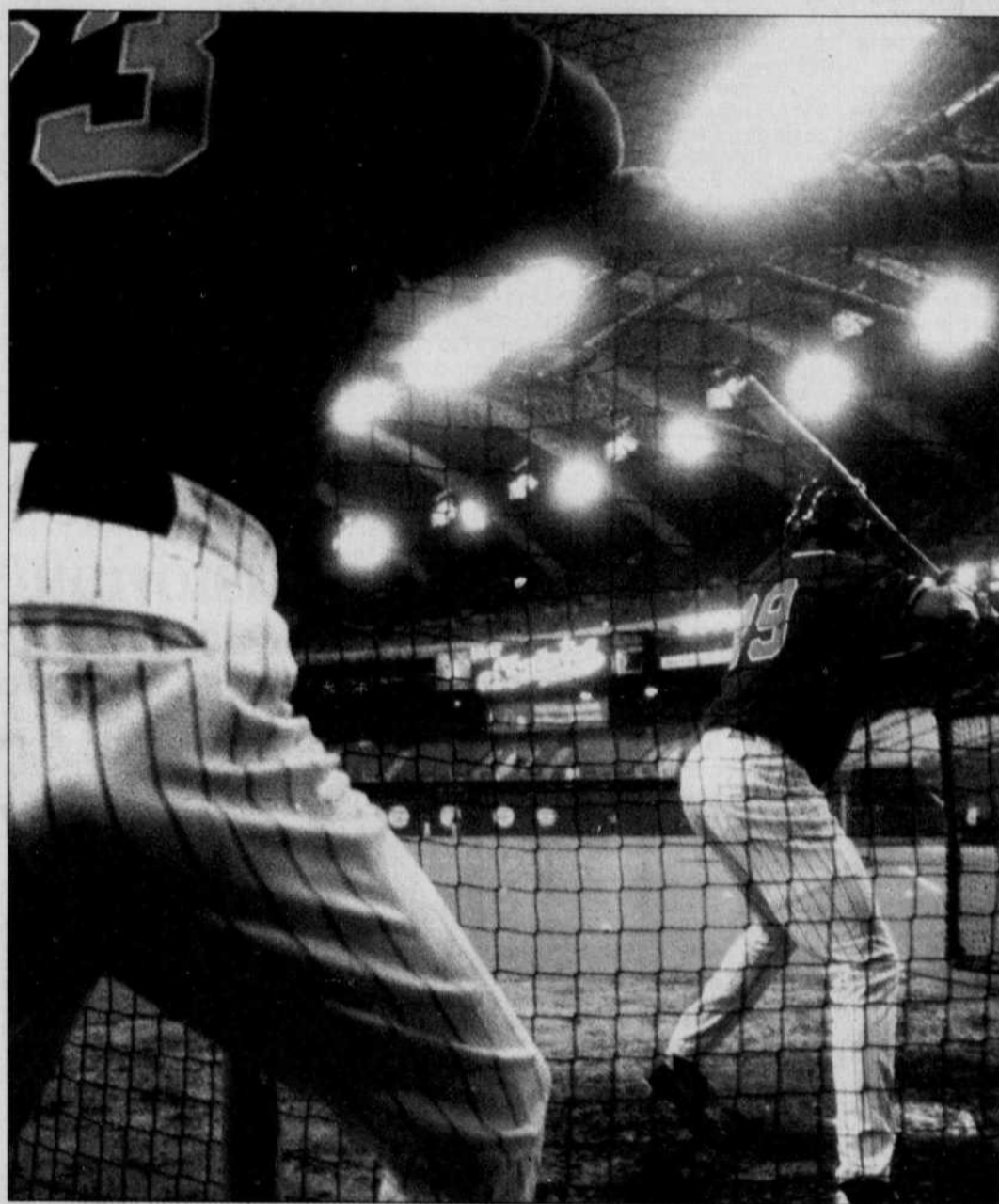
Par ailleurs, l'injection de 17 à 19 millions de dollars annoncée lundi dernier par Loria pour assurer l'équilibre financier de l'équipe d'ici à la fin de la saison en cours comporte une clause imposant aux partenaires québécois un silence complet et un engagement formel à ne plus menacer le commandité de poursuites judiciaires. Cet investissement ponctuel sera entièrement déduit du montant total de la transaction, comme pourrait aussi l'être une partie du déficit accumulé par l'équipe au fil des ans. On se rappellera que c'est à la suite du refus récent des actionnaires locaux d'injecter eux-mêmes 70 millions d'argent frais pour faire face aux obligations de l'équipe que Jeffrey Loria a pris l'initiative d'acheter seul les Expos.

En acceptant de vendre leur participation dans l'équipe, les actionnaires québécois et canadiens recouvreront leur mise initiale de 104 millions avec quelque profit, mais ils abandonnent de ce fait leur droit de regard quant à l'avenir de l'équipe. Rien dans l'entente ne touche cette question délicate du lieu où évolueront les Expos d'ici quelques années.

La décision de Loria de ne pas renouveler l'option de bail sur le terrain envisagé pour la construction d'un nouveau stade au centre-ville ne signifie cependant



Jeffrey Loria



Les Expos pourraient jouer à Montréal jusqu'en 2002 si l'on se fie au souhait du commissaire du baseball, qui aurait rappelé à Jeffrey Loria son engagement de garder l'équipe ici durant trois ans.

VOIR PAGE A 10: LORIA

PERSPECTIVES

De langue et de souveraineté

En mai dernier, au Congrès national des membres du Parti québécois, Lucien Bouchard avait dressé la table pour l'automne: les militants doivent remettre la question de l'avenir du Québec dans le débat public, ils doivent se mobiliser pour convaincre les citoyens qui s'opposent à leur option et ceux dont la foi vacille des mérites de faire du Québec un pays. «Notre objectif, notre obsession, c'est la souveraineté du Québec le plus tôt possible», avait lancé le chef du PQ dans son discours de clôture.

Mais à l'ouverture du Conseil national du Parti québécois, on se demande plutôt si les militants péquistes ne vont pas succomber à leur autre obsession, tout aussi lancinante sinon davantage que la première: la langue.

La vice-présidente du PQ, Marie Malavoy, voudrait qu'il en soit autrement. Pour elle, une partie très importante du Conseil national qui s'ouvre à Trois-Rivières, c'est la définition d'un plan d'action pour que le parti mette «le cap sur la souveraineté». Le Conseil national de la fin de semaine sera celui de la mobilisation, «un tremplin pour repartir sur le terrain», espère-t-elle.

Pour la nouvelle vice-présidente, les militants doivent développer des arguments pour rejoindre les gens dans leurs préoccupations. «On a tort de faire du débat sur la souveraineté un débat théorique», dit-elle. La souveraineté, «c'est une question qui traverse toutes les autres», ajoute-t-elle, en prenant l'exemple

VOIR PAGE A 10: LANGUE

INDEX

7	7313 00069	6	
Annances.....	B7	Fonds.....	B4
Avis publics.....	A4	Idées.....	A9
Bourse.....	B6	Monde.....	A7
Carrières.....	B8	Mots croisés.....	B7
Économie.....	B1	Météo.....	B2
Éditorial.....	A8	Sports.....	B9

HOCHELAGA

Légendes urbaines sur deux roues

Son film *Hochelaga* sera projeté lundi et mardi au FFM en compétition officielle avant de prendre l'affiche le 1^{er} septembre sur 25 écrans du Québec. Le Québécois Michel Jetté, avec ce long métrage choc, qui pourrait être l'œuvre nationale émergeant au festival cette année, fait pénétrer le spectateur dans un monde qui fascine mais auquel il ne faut pas trop se froter: celui des clubs de motards criminels.

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

La rumeur voulait que Michel Jetté soit lui-même un ancien motard acoquiné plus ou moins aux Hell's, désormais recyclé dans le septième art. Et à voir le baraqué cinéaste s'encadrer dans la porte de son appartement, cette rumeur-là allait croissant dans ma tête. Erreur! Enfin, presque une erreur! Il possède bien une rutilante moto japonaise depuis toujours, gravité depuis toujours aussi dans le troisième cercle entourant le monde interlope, mais affirme ne pas supporter les clans. À d'autres les insignes des clubs sanglants aux têtes de mort tatouées. À lui le regard de biais posé sur leurs rites initiatiques, leurs allégeances et leurs trahisons.



LE FESTIVAL DES FILMS DU MONDE

Embuscade
De ce réalisateur ayant beaucoup travaillé pour la télévision (force reportages d'*Enjeux* et du

Match de la vie), les cinéphiles à travers les festivals connaissent surtout son premier long métrage *Le Lac de la lune*, intéressante fable presque ésotérique sur la mort, qu'il avait réalisée en 1994 pratiquement à compte d'auteur.

Aux antipodes de cette quête existentielle, *Hochelaga*, film coup-de-poing, violent, puissant, racon-

te l'histoire de Marc, un petit délinquant recruté par un puissant groupe de motards qui devient otage d'une guerre de gangs où la vie humaine ne pèse pas lourd. Le titre du film évoque celui du quartier Hochelaga-Maisonneuve, berceau de cette guerre des motards.

VOIR PAGE A 10: LÉGENDES



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le cinéaste Michel Jetté explore le monde des motards.

Un bon Samaritain règle l'amende de Clifford Oswald

Un commerçant a bien failli voir une entrave à la Loi sur l'affichage prendre des proportions gigantesques en évitant la saisie de justesse. En 1997, Clifford Oswald a reçu un avis d'infraction de 50 \$ de la Commission de protection de la langue française. Par principe, l'homme a toujours refusé de payer. Le processus judiciaire suivant son cours, un huissier avait dressé une liste des biens de M. Oswald au début du mois et s'apprêtait hier après-midi à saisir auto, berceuse et tronçonneuse. Mais un donateur anonyme a payé l'amende, *in extremis*.



■ À lire en page A 3

Le pour et le contre des OGM

Et si, contre toute attente, l'ingestion d'OGM s'avérait bénéfique pour notre santé? Et si les OGM jouaient un rôle de prévention de certaines maladies? Telle est l'hypothèse que lance, comme un pavé dans la mare, le professeur Dominique Michaud, en invitant ses lecteurs à se départir de certains préjugés, dans le cadre de notre série sur la génétique.



La révolution génétique

■ À lire en page A 9

• LES ACTUALITÉS •

Élections des maires d'arrondissement au suffrage universel

La proposition de Prescott est bien reçue

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

La proposition du chef du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), Michel Prescott, voulant que les maires d'arrondissement de la nouvelle ville de Montréal élargie soient élus au suffrage universel, a été bien accueillie, hier, par les maires de la banlieue de Montréal.

«Comment voulez-vous que les citoyens s'y retrouvent autrement? demande Georges Bossé, maire de Verdun et président de l'Union des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal (UMB). Les maires représentent les points d'ancrage traditionnels de nos institutions démocratiques locales. Lorsque les gens ont un problème, que ce soit avec la Ville, la Communauté urbaine ou n'importe quoi d'autre, c'est aux maires qu'ils s'adressent. Leur élection au suffrage universel est la seule façon de s'assurer de leur imputabilité.»

Rappelons que le comité consultatif sur la réforme municipale dans la région de Montréal, présidé par Louis Bernard, étudie présentement le projet de créer une nouvelle ville de Montréal qui s'étendrait à l'ensemble de l'île et qui serait gouvernée par un maire élu au suffrage universel. Cette nouvelle ville regrouperait 29 arrondissements disposant chacun d'un statut de municipalité autonome et dirigés chacun par un maire d'arrondissement élu indirectement par l'entremise des conseillers d'arrondissement.

Question de légitimité

Selon Michel Prescott, l'élection au suffrage universel des maires d'arrondissement est non seulement une question de démocratie, c'est aussi une question de philosophie d'approche. Si ces maires ne disposent pas du même degré de légitimité populaire que le maire de la nouvelle ville, estime-t-il, «on risque simplement de glisser vers le concept centralisateur d'une île, une ville.»

Poursuivant sur sa lancée, le chef de l'opposition officielle à la Ville de Montréal demande que les citoyens des anciennes municipalités de banlieue conservent leur droit de recours au référendum local. Il en profite également pour exiger que ce droit soit étendu aux citoyens des neuf arrondissements qui seront constitués à partir de l'actuelle ville de Montréal.

«Quel que soit le modèle retenu, précise-t-il, il faudra réaliser une étude crédible sur les impacts financiers du projet.» Il se dit notamment préoccupé par la répartition qui sera faite des coûts d'équipement et de paiement de la dette des différentes municipalités. Il rappelle que le projet présentement à l'étude au comité Bernard prévoit que la nouvelle ville de Montréal enlève aux arrondissements les revenus de taxation foncière sur les immeubles non résidentiels. Une pareille mesure risque fort, remarque-t-il, de mettre en difficulté les neuf arrondissements issus de l'actuelle ville de Montréal, surtout s'ils ont en plus à assumer l'ensemble du fardeau financier présentement à la charge de la ville.

Invité par le Congrès juif

Mulroney entend s'en prendre à l'Alliance

L'ancien premier ministre niera avoir quelque intérêt que ce soit envers M. Day et ses politiques

JENNIFER DITCHBURN
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'ex-premier ministre canadien Brian Mulroney entend profiter d'une allocution qu'il prononcera devant le Congrès juif du Canada (CJC), le mois prochain à Montréal, pour s'en prendre à l'Alliance canadienne et mettre un terme aux rumeurs quant à ses liens avec Stockwell Day, affirmant des sources au sein du Parti conservateur.

M. Mulroney prendra la parole à l'occasion d'un déjeuner organisé par l'aile québécoise du CJC, le 10 septembre, dans le cadre de son assemblée triennale.

L'ancien premier ministre conservateur a fait parler de lui, en juin, lorsqu'il est sorti du silence dans lequel il s'était muré afin de diriger quelques flèches en direction de l'Alliance et de son dirigeant, Preston Manning, lui reprochant d'avoir divisé la droite canadienne.

Entre autres choses, M. Mulroney a qualifié l'Alliance de «Parti réformiste en collant». Toutefois, il n'a alors pas fait allusion à M. Day.

Les spéculations entourant les liens entretenus par MM. Mulro-

ney et Day n'ont pas manqué, après que certaines informations eurent fait état d'une rencontre entre les deux hommes, en janvier, au cours de laquelle ils auraient discuté des moyens à prendre afin de ravir le pouvoir aux libéraux. À l'époque, M. Day était ministre des Finances au sein du cabinet conservateur de Ralph Klein, en Alberta.

De plus, certains des collaborateurs les plus proches de M. Mulroney ont rencontré M. Day, cet été, alors que ce dernier prenait part à la course à la direction de l'Alliance.

Dissiper une perception

Selon toute vraisemblance, l'ancien premier ministre niera avoir quelque intérêt que ce soit envers M. Day et ses politiques, a indiqué le sénateur conservateur Pierre-Claude Nolin. «Je ne crois pas que M. Mulroney tienne en estime M. Day, et si une telle perception existe, il profitera probablement de l'occasion pour la dissiper.»

Le vice-premier ministre fédéral Herb Gray, son homologue du Québec, Bernard Landry, ainsi que le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, seront présents au déjeuner du CJC.

Sommet des Amériques

La Ville de Québec se prépare à la guerre

Le Syndicat de la fonction publique s'élève contre les mesures de sécurité envisagées

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Dans la crainte de voir la Vieille Capitale être la scène de violentes échauffourées entre forces de l'ordre et manifestants lors du Sommet des Amériques en avril prochain, la Ville de Québec s'affaire à mettre sur pied un arsenal policier sans précédent. Mais plutôt que de se sentir rassurés, les employés de l'État, nombreux sur la colline parlementaire, s'offusquent de l'application de telles mesures au point de les juger «indignes de notre système démocratique.»

Le Syndicat de la fonction publique (SFPQ) a fort mal réagi, hier, à la nouvelle selon laquelle plus de 3000 policiers patrouilleront la ville entre les 20 et 23 avril 2001 pour assurer la protection des 34 chefs d'État qui seront de passage à Québec pour cet événement d'envergure.

En outre, nous apprend *Le Soleil*, tous les résidents, travailleurs et commerçants du secteur qui s'étire entre le Château Frontenac et l'hôtel Loews Le Concorde devront porter en tout temps une carte d'accréditation au cou qui leur sera attribuée après vérification de leur passé judiciaire.

Impact certain

Le SFPQ croit que les restrictions à la circulation et le harcèlement potentiel des autorités policières auront un impact certain sur les milliers de fonctionnaires qui travaillent sur la colline parlementaire et

craignent de devoir «enjambrer les barricades» pour se rendre à leur travail le matin.

Selon le président du SFPQ, Serge Roy, «il est inconcevable qu'on envisage, au Québec, de restreindre de cette façon la libre circulation. En agissant de la sorte, on fait abstraction de droits qui sont à la base de notre démocratie. [...] Le manque de considération que l'on s'appête à avoir envers les citoyens est purement indigne de notre système démocratique. Encore une fois, la société civile est bafouée au nom de la promotion des intérêts économiques. Dans ce contexte, nous sommes en droit de nous attendre à de virulentes protestations.»

Le spectre des manifestations qui ont secoué Seattle, Washington et Davos incite les autorités à mettre sur pied de telles dispositions

Le spectre des manifestations qui ont secoué Seattle, Washington et Davos incite les autorités à mettre sur pied de telles dispositions qui pourraient obliger plus de 35 000 personnes à se faire accréditer. Un communiqué diffusé hier confirmait que la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Sûreté du Québec (SQ), les services de police des villes de Québec et de Sainte-Foy se sont regroupés pour élaborer un plan qui visera la sécurité du public, des dignitaires et des manifestants, précise-t-on.

«Bien que pour des raisons évidentes, les détails des mesures de sécurité ne puissent être divulgués, les forces de l'ordre s'engagent dès maintenant à établir un dialogue constructif avec les activistes de diverses allégeances qui ont annoncé publiquement leur présence à Québec.» Les groupes populaires estiment qu'il pourrait y avoir jusqu'à 20 000 contestataires à Québec pour la durée du sommet.

Leadership

Un député libéral québécois s'en prend à Paul Martin

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Si Paul Martin n'est pas heureux au sein de l'équipe libérale de Jean Chrétien, il n'a qu'à partir.

A quelques jours d'une importante réunion du caucus libéral à Winnipeg, le député libéral de Verdun-Saint-Henri, Raymond Lavigne, vide son sac.

Selon lui, M. Martin n'est pas indispensable. Et, au lieu de «pousser» le premier ministre Jean Chrétien dehors, il devrait partir, s'est-il défoulé.

«Si les gars n'est pas heureux et qu'il pense qu'à cause de lui, il n'y a plus rien qui fonctionne dans le Canada s'il n'est plus là, qu'il s'en aille. Il va voir que le Canada va continuer à fonctionner demain matin.»

«Si les gars n'est pas heureux, qu'il s'en aille»

«On ne pousse pas personne dehors, a-t-il ajouté dans une charge à fond de train. On a un travail à faire, on a une élection qui s'en vient, on a un chef extraordinaire, on va vivre avec lui, c'est un homme qui a fait beaucoup pour le Canada et je suis prêt à le suivre dans la prochaine élection à 150 milles à l'heure. Et rendu à un congrès à la direction plus tard, je choisirai un chef.»

Frustré de voir que M. Martin semble récolter tout le crédit pour les réussites du gouvernement libéral, il estime que celui-ci devrait corriger le tir.

«S'il était respectueux envers nous, il sortirait dehors et dirait aux gens: c'est toute l'équipe de députés, de ministres et le premier ministre qui a dirigé notre destinée depuis sept ans, c'est pourquoi on est là aujourd'hui.»

«Quand un gars n'est pas capable de faire ça, il n'a pas grand respect pour moi et pour les autres députés. Je suis tanné de me faire dire dans la rue qu'il n'y a qu'un homme qui a réglé les finances publiques. C'est toute une équipe.»

M. Lavigne pense en outre qu'il est temps que M. Martin mette fin aux rumeurs de son départ. Il doit décider s'il reste ou s'il part pour le bien du parti, a-t-il lancé.

Fichier sur la main-d'œuvre

Les Québécois veulent savoir ce que leurs dossiers contiennent

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les Québécois ont été les plus nombreux à demander de connaître les informations que le ministère fédéral du Développement des ressources humaines détenait sur eux dans son fichier longitudinal sur la main-d'œuvre.

Depuis que l'existence de ce fichier a été rendue publique plus tôt cette année, près de 68 000 Canadiens ont écrit au gouvernement pour savoir exactement quel genre d'informations il possède.

Trois quarts

Selon les chiffres du ministère, qui a détruit ce fichier à la suite de nombreuses critiques, les trois quarts des demandes de renseignements provenaient du Québec.

«Ca n'a rien à voir avec la question économique, les niveaux d'éducation, la langue ou la culture. C'est géographique... et c'est vraiment étrange», a dit hier un porte-parole du ministère, James Levêque.

Selon certains, cela pourrait être dû à l'aversion qu'ont les Québécois envers l'autorité. «Nous n'avons jamais aimé l'autorité et nous ne voulons pas que quelqu'un ait le contrôle sur nous», soutient Jean-Marc Léger, de la firme de sondage Léger et Léger.

«Le 9^e» est classé monument historique

Le restaurant de l'ancien magasin Eaton a été conçu en 1930 par Jacques Carlu dans le plus pur esprit Art déco

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le classement du célèbre restaurant «Le 9^e», situé au dernier étage de l'ancien magasin Eaton de la rue Sainte-Catherine à Montréal, est maintenant «affaire classée», selon la ministre de la Culture et des Communications, Agnès Maltais. L'avis de classement qui prévalait jusqu'à maintenant a été remplacé jeudi par le classement officiel, à titre de monuments historiques, du foyer-promenoir, de la salle à manger et de la cuisine attenante du célèbre restaurant.

L'aménagement et le décor intérieur du restaurant avaient été le fruit, en 1930, du travail de l'illustre architecte du palais de Chaillot à Paris, Jacques Carlu. Dans le plus pur esprit Art déco, M. Carlu s'était alors inspiré des salles à manger des grands paquebots de l'époque, plus particulièrement de l'*Île-de-France*. À cette date-ci l'an dernier, la ministre avait signifié son intention de classer le restaurant.

Riche exemple

Ont été également classés à titre de biens culturels le mobilier, également conçu par Jacques Carlu, les 14 bas-reliefs exécutés par Denis Gélin et les grandes peintures murales de Natacha Carlu.

«Le restaurant Île-de-France est un des exemples d'architecture et d'aménagement Art déco parmi les plus riches et les mieux conservés au Québec, et ce constat a fait l'unanimité. De plus, la valeur documentaire du restaurant est considérable en ce qu'il témoigne de l'importance de la famille Eaton dans le domaine de la vente au détail et de l'évolution des relations qu'entretenaient alors les grands magasins avec leur clientèle», a déclaré la ministre.

Conformément à ce classement, aucune transformation, mo-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Le restaurant Île-de-France est un des exemples d'architecture et d'aménagement Art déco parmi les plus riches et les mieux conservés au Québec», a déclaré la ministre Maltais.

dification ou démolition ni aucun déplacement d'une partie ou de l'ensemble des biens ne pourra être effectué sans l'autorisation de la ministre. À cet égard, l'attachée de presse de Mme Maltais, Hélène Bernier, a indiqué qu'aucune demande de la société immobilière Ivanhoé n'avait pour le moment été faite en ce sens.

Il y a un peu plus de dix mois, Ivanhoé, filiale de la Caisse de

dépôt et placement, a acquis l'édifice Eaton au coût de 34 millions de dollars. Elle a annoncé il y a peu que Les Ailes de la mode sera le principal locataire de l'immeuble. Une décision devrait cependant être prise prochainement concernant les étages supérieurs de l'édifice. Il a été question d'y accueillir un hôtel, tout en préservant évidemment le restaurant.

Invitation

Colloque

Religion, santé, maladie
Des cultes de guérison à la santé comme religion

Du 31 août au 2 septembre 2000
Hôtel Gouverneur, Place Dupuis
1415, rue St-Hubert, Montréal

Inscription

De 8 h à 9 h 30 le jeudi 31 août

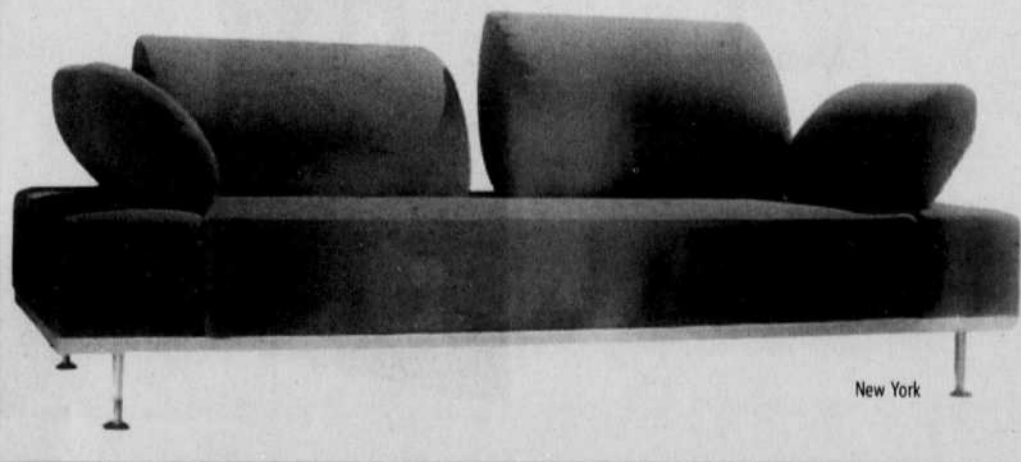
Pour information ou réservation

Tél. : (418) 656-2131, poste 3942
Courriel : raymond.masse@ant.ulaval.ca

UNIVERSITÉ
LAVAL
Aujourd'hui Québec, demain le monde.

www.ulaval.ca

BONALDO
LA MAISON DES IDÉES NOUVELLES



105, St-Paul Ouest, Montréal (Québec) H2V 1Z5 (514) 287-9222 1 888 BONALDO

Une réflexion qui s'impose

Les Enfants, la richesse et la pauvreté au Canada

Jacques Henripin

PARUTION 13 SEPTEMBRE

www.varia.com

LES ÉDITIONS VARIA

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BESCHERELLE

Indispensable à la rentrée!

Disponible en librairie



Personnel pénitentiaire

La présence des femmes est remise en question

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Trop de femmes décrochent un emploi de gardienne de prison, dénonce le syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec. Rappelant que la définition de tâche n'inclut pas que de la prévention et de l'écoute active, le syndicat prône le retour des muscles.

«Il faut comprendre qu'on n'a pas affaire à des enfants de cœur. Les femmes elles-mêmes nous disent se sentir menacées quand trop peu de collègues masculins se retrouvent au sein de leur quart de travail», note Gaëtan Roberge, responsable des dossiers de griefs et d'accidents de travail au syndicat.

Selon lui, les femmes, entrées plus tard dans la profession, ont des statuts plus précaires et les pires horaires. Résultat: la fin de semaine, les gardiens de prison seraient à 60 % de sexe féminin. «Or, c'est toujours la fin de semaine que se produisent les émeutes et les événements violents», ajoute en entrevue téléphonique M. Roberge.

Oui, depuis 1983, des femmes peuvent être gardiennes de prisons d'hommes et de femmes; elles représenteraient environ 30 % des effectifs. En 1993, la Cour suprême statuait qu'elles avaient le droit de faire des fouilles à nu sur des prisonniers, alors que les gardiens, eux, doivent s'en abstenir. «La fouille par palpation ou la vérification d'un homme par un garde de sexe féminin ne soulève pas les mêmes préoccupations que la fouille effectuée par un gardien de sexe masculin sur une détenue», écrivait à ce sujet le juge Gerald La Forest.

Selon M. Roberge, les gardiennes de prison ne seraient pas tant victimes d'agressions physiques que de chocs post-traumatiques. Dans l'article de *La Gazette des femmes*, des gardiennes de prison, sous le sceau de l'anonymat, expliquent se faire uriner dessus et essayer des menaces du genre: «Toi ma chienne, quand je vais te voir dehors, on va être en gang, on va te violer et te laisser sur le bord du chemin.»

S'il soulève un problème intéressant, l'article de la *Gazette des femmes* n'en charrie pas moins bon nombre de préjugés. Ainsi en va-t-il de cette citation d'une certaine Manon: «Qui on trouve dans les prisons? Ceux qu'on appelle les rapaces de la société. Non seulement il y a les groupes de motards qui se font la guerre à l'intérieur des murs, mais aussi de plus en plus d'éthnies: des Blancs, des Noirs, des Latinos qui font partie des gangs de rue.»

Les jeunes gardiennes de prison sont quant à elles dépeintes comme de belles innocentes, particulièrement susceptibles de tomber amoureuses de prisonniers manipulateurs, au point d'accepter de transporter de la drogue pour eux.

Les gardiens de prison suivent bien une technique de cégep, mais M. Roberge la juge tout à fait inadéquate. «Dans une prison, il ne suffit pas de tout connaître de la psychologie de la délinquance.»

Aux Services correctionnels, le porte-parole Guy Samson soutient hier n'avoir pas lu l'article et ne pouvoir se prononcer sur la question. À savoir si son service avait tout de même eu vent de problèmes vécus par les gardiennes de prison, M. Samson a répondu par l'affirmative, ajoutant cependant que l'on est loin du temps où l'embauche se faisait au poids. «À l'image du virage dans la police, on ne demande pas aux agents de jouer des bras, mais de discuter avec les prisonniers», note M. Samson.

Infraction à la Loi sur l'affichage

Un bon Samaritain règle l'amende d'Oswald

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

La centaine de personnes qui attendaient une saisie spectaculaire et un encan des biens de Clifford Oswald ont sans doute été un peu déçues hier après-midi à Pointe-Claire. Non seulement le huissier n'est pas passé, mais il n'avait plus aucune raison de le faire. En effet, jeudi, une âme généreuse (et anonyme) a réglé l'amende du commerçant qui avait refusé de payer pour son écart à la loi sur l'affichage.

Curieux et supporters s'étaient donné rendez-vous en face de la maison de M. Oswald, rencontre qui a vite pris l'allure d'un cirque médiatique. Caméras et crayons étaient bien affûtés pour croquer gilet provocateur et affiche blessante à l'égard de la ministre Louise Beaudoin. Sur une pancarte, on pouvait même lire: «Ne sommes-nous pas des frères? Pourquoi me persécutez-vous ainsi?» Le chef du Parti Égalité, Keith Henderson, et l'activiste Howard Galganov étaient aussi de la partie. L'artillerie lourde, quoi.

«Pour le côté théâtral de l'affaire, ça aurait été mieux qu'il y ait une petite affiche aurait eu son effet. [...] Ce n'est pas raisonnable que l'État puisse poursuivre quelqu'un pour une affiche comme cela. Je suis convaincu que tous les Québécois, quelles que soient leurs origines linguistiques ou ethniques, vont être d'accord avec nous.»

Vitraux

Ce qu'on reproche à M. Oswald? Le lettrage de l'enseigne de son ancien magasin. *Studio Lubbers* [en gros], *vitraux — stained glass* [même grosseur de caractère en français et en anglais]. «Je l'avais ajouté parce que beaucoup de gens pensaient que je faisais de



Curieux et supporters s'étaient donné rendez-vous en face de la maison de Clifford Oswald, rencontre qui a vite pris l'allure d'un cirque médiatique.

la photographie et que le mot «vitraux», plusieurs anglophones ne comprennent pas ce que ça veut dire», précise Clifford Oswald.

Emis le 10 février 1997, le constat d'infraction initial de 50 \$ (plus 82 \$ de frais) avait depuis grimpé aux environs de 300 \$. En plus de ce montant, le 12 d'août 1999, M. Oswald recevait une mise en demeure de la Commission de protection de la langue française. Cette missive avisait le commerçant qu'il n'avait pas apporté les correctifs nécessaires à son affiche et que, par conséquent, il avait commis une autre infraction. M^r Tyler évalue cette récidive à 500 \$.

Depuis ces événements, Clifford Oswald a fermé son commerce et s'est associé à un autre artisan. Et il continue à utiliser le terme «stained glass», envers et contre la loi. «Si deux petits mots en anglais mettent vraiment en danger la langue française, là on a un vrai problème», soutient M. Oswald. *Moi, je crois que c'est la fierté des Québécois qui va garder le français vivant, ce n'est pas en imposant des lois.»*

Financement des universités

Différend entre recteurs

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

En empruntant une couleur régionale aux allures de bisbille Québec-Montréal, le débat sur la politique de financement des universités ne peut que s'envenimer, prévient le recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix, en réaction aux propos de son collègue de l'Université Laval.

«Tout en acceptant que chacun de nous doit défendre son institution, je trouve toutefois inacceptable que tu transformes le problème financier de l'Université Laval, qui lui est spécifique et résulte de ses choix antérieurs, en un problème d'équité interrégionale», écrivait cette semaine M. Lacroix à François Tavenas, recteur de l'Université Laval. Cet échange épistolaire faisait suite aux déclarations formulées pendant la semaine par M. Tavenas en réaction au projet de politique de financement des universités présenté par le ministre Legault cet été.

Stratégie «de courte vue»

François Tavenas, convaincu que son institution sort «grande perdante» de la proposition de financement, a en effet décortiqué l'enveloppe en fonction des régions, accusant le ministre de verser 78 millions à Montréal, contre 30 dans les régions et seulement 7,4 dans la capitale.

«Il y a déjà suffisamment de groupes de pression qui tentent d'alimenter à leur avantage de fausses querelles Montréal-Québec», poursuit Robert Lacroix dans une courte missive. *Je ne pensais pas que l'Université Laval adopterait cette stratégie de courte vue.»*

Spécifiant qu'il ne souhaite pas lui-même envenimer le débat mais bien préciser qu'il est dangereux

de débattre du financement des universités sur une base régionale, le recteur de l'UdeM estime que «le débat risque de dériver». «Ce qui est ressorti de tout cela, c'est le plaidoyer du recteur autour de la disparité régionale de la formule de financement, a-t-il affirmé hier lors d'un bref entretien téléphonique. Or, ça n'a rien à voir.»

Inquiétude

Robert Lacroix s'inquiète aussi de la manière avec laquelle le ministre de l'Éducation apportera des correctifs — si correctifs il y a — à sa formule une fois la période de consultation terminée (le 15 septembre). Si on ajoute à l'un ce qui lui manque, va-t-on en effet être obligé d'en enlever à d'autres? «Les calculs pourraient changer», affirme M. Lacroix. *Et le ministre devra réinjecter des sommes additionnelles pour ne pénaliser personne.»*

Un comité de travail composé de fonctionnaires du MEQ et de représentants des universités doit par ailleurs réviser la définition des classes disciplinaires ayant mené au calcul en plus d'effectuer l'évaluation des coûts réels dans chacun des établissements, des travaux qui devraient commencer à la mi-septembre et se poursuivre jusqu'en décembre, a confirmé hier l'attaché de presse du ministre Legault, Alain Leclerc.

Le comité, créé pour corriger certaines «anomalies» perçues au moment de la conception de la nouvelle formule de financement, doit permettre de «peaufiner» la politique. «L'objectif que nous visons est décembre, en prévision du dépôt du prochain budget», a expliqué M. Leclerc, ce qui pourrait signifier que M. Legault tentera en effet de soustraire davantage d'argent de son collègue des Finances pour appuyer la politique.

Marie-France BEAULIEU
Daphnée SIMARD
Sous la direction de
Marie-France BEAULIEU

Projects GOLD

Anglais enrichi.

192 pages — 32,50 \$

Les Éditions GUÉRIEN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

La galerie Art Select inc.  La galerie

Importateur de meubles exclusifs de France

SOLDE D'ÉTÉ

Du 19 août au 9 septembre

Profitez de réductions sur tous les meubles de votre choix ainsi que des prix avantageux sur une toute nouvelle collection en 100 % massif.

LIVRE MONTE





Table ovale avec allonge 2 635,00 \$
Chaise avec assise tissus 234,00 \$
Buffer 3 portes 3 tiroirs 1 947,00 \$
Bibliothèque 2 corps 4 123,00 \$

100 ouest avenue Laurier, Montréal (Québec) H2T 2N7
Tél.: (514) 273-7088
Fermé les dimanches et lundis


Chercheurs recherchés

Génome Québec a pour principal objectif de développer et de mettre en place une stratégie intégrée de recherche en génomique/protéomique dans le but de devenir un leader mondial dans quelques secteurs tels que l'agriculture, l'environnement, les pêches, la foresterie et la santé humaine.

Génome Québec rappelle aux principaux intervenants de l'industrie, des laboratoires gouvernementaux, des universités et des différents centres de recherche au Québec, la possibilité de soumettre une application pour le financement de projets de recherches structurants en génomique/protéomique.

Les lettres d'intention doivent être déposées au secrétariat du FRSQ au plus tard le 1^{er} septembre 2000 et les propositions complètes, le 1^{er} novembre 2000.

Information:
www.frsq.gouv.qc.ca


Génome Québec

Edward H. Dahl et Jean-François Gauvin
Sphaera mundi



À partir de la collection des globes du Musée Stewart, les auteurs offrent un survol soigné et documenté de ces objets d'art et de leurs créateurs. Ils nous entraînent dans l'univers mystérieux des globes anciens, jadis sources de savoir et de pouvoir.

SEPTENTRION
www.septentrion.qc.ca

LES ACTUALITÉS

Ville de Laval

Place centre-ville: un projet entaché d'irrégularités, selon le chef d'Élan Laval

Alors que le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, se félicite de la progression des travaux au nouveau «centre-ville» de sa municipalité, le chef de l'équipe Élan Laval prétend que les premiers pas de ce qui est aujourd'hui appelé Place centre-ville se sont faits à l'encontre de l'intérêt des citoyens en plus d'être entachés de plusieurs irrégularités, tel le «favoritisme».

FRANÇOIS CARDINAL DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Avant même que les Canadian Tire et autres Home Depot ne poussent sur le secteur de 4,8 millions de pieds carrés situé à l'angle des boulevards Le Corbusier et du Souvenir, les transactions qui ont permis à Alexis-Nihon d'acquiescer la Place centre-ville ont été entachées de plusieurs irrégularités, selon le chef de l'équipe Élan Laval, Daniel Lefebvre.

Il y a un peu plus de deux ans, la Ville de Laval mandatait la firme Municonsult pour diriger l'appel

d'offres entourant le développement du terrain que l'on voulait être le nombril de la ville. Trois entreprises ont alors soumis des propositions et c'est le Groupe Alexis-Nihon qui, sur recommandation de Municonsult, fut choisi par la Ville pour acquiescer le terrain et le développer.

Or quelques mois plus tard, dénonce M. Lefebvre, Alexis-Nihon choisissait de revoir son plan d'ensemble. Mais pour ce faire, il a embauché la firme Municonsult, celle-là même qui avait proposé à la Ville d'accepter son projet quelques mois plus tôt en le jugeant adéquat.

«Si le projet était si bon et si rentable, pourquoi l'avoir refait? Pourquoi la firme Municonsult a-t-elle accepté ce projet? N'y a-t-il pas conflat d'intérêts?» s'interroge Daniel Lefebvre. Pas du tout, rétorque le maire Vaillancourt, pour le moins à l'aise avec cette situation. «Il y a une entente avec Alexis-Nihon à cet égard. C'est la municipalité qui embauche [Municonsult] et c'est Alexis-Nihon qui paie la facture. On voulait tout simplement s'assurer que Municonsult resterait notre consultant.» Il n'y a donc pas de problème? «Écoutez, [Municonsult] fait le plan pour la Ville et non pas pour Alexis-Nihon.»

A ce propos, le maire nous a renvoyé au président

de Municonsult, Michel Collins, qui n'a malheureusement donné suite à aucun de nos appels.

L'offre la moins généreuse

Par ailleurs, M. Lefebvre déplore que ce soit l'entreprise ayant initialement l'offre la moins généreuse pour les contribuables quant au prix offert au pied carré qui a décroché le contrat. Pour l'ensemble des trois parcelles en jeu, Centerfund a offert 24,5 millions, First Professional a arrêté sa proposition à près de 20 millions alors qu'Alexis-Nihon n'aurait que 15,5 millions, peut-on lire dans le rapport d'évaluation des propositions soumises pour la mise en valeur des terrains situés dans le secteur Concorde/Souvenir daté de novembre 1998 et obtenu par Le Devoir.

Ce que M. Lefebvre néglige de dire, précise le maire, c'est que les garanties d'investissements d'Alexis-Nihon étaient beaucoup plus importantes que celles avancées par les deux autres soumissionnaires. «L'offre était, sur une base de 20 ans, sur le plan des retombées fiscales nettes, meilleure que les autres», a indiqué le maire.

Malgré l'importance de cet élément dans la balance, le rapport de la firme Municonsult occulte malheureusement cette information dans son Sommaire

des trois propositions telles que soumises le 27 juillet 1998. En revanche, on retrouve les garanties d'investissements dans une partie du document réalisé ultérieurement où l'offre du Groupe Alexis-Nihon passe de 15,5 millions à 24,7 millions de dollars sans explication. On peut donc lire dans le tableau que la valeur totale des investissements a été fixée à 75 millions par First Professional mais à 110 millions par Alexis-Nihon.

À 24,7 millions, la nouvelle proposition dépassait donc finalement d'un peu moins de 200 000 \$ l'offre initiale la plus généreuse. «On a toujours le droit de négocier avec le meilleur soumissionnaire, a expliqué M. Vaillancourt. C'est donc ce que nous avons fait en amenant Alexis-Nihon au prix qu'on voulait, tout en gardant les investissements promis.»

Mais selon le chef du parti Élan Laval, ces garanties d'investissements sont rien de moins qu'un «show de boucane», qui fait en sorte que la transaction ne s'est pas effectuée au bénéfice des citoyens de Laval. «La manipulation d'un appel d'offres est tout à fait inacceptable, s'insurge M. Lefebvre, mais également le favoritisme et le silence trop complaisant du gouvernement provincial, qui a été adéquatement informé de la situation. Ce qui est aussi inacceptable, c'est le soutien de l'opposition au conseil à toute cette mascarade», a-t-il conclu.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340
Sur Internet : www.offres.ledevoir.com
Courriel : avisdevar@cam.org

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Longueuil

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada - Province de Québec
Cour Municipale - District de Longueuil
Nos: 98-80057-T
505-18-000051-003

Re: Bref d'exécution

VILLE DE BOUCHERVILLE, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, district de Longueuil, J4B 2Z7, partie demanderesse, contre GROUPE CONSEIL CANADIEN DE GESTION-CCMG LTÉE, ayant sa place d'affaires au 396, rue Louis H.-Latour, Boucherville, district de Longueuil, J4B 2B3, partie défenderesse, et L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHAMBLY, mis-en-cause.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

«Un immeuble ayant front sur le Chemin du Tremblay, en la ville de Boucherville, province de Québec, J4B 5E4, connu et désigné comme étant:

Une partie du lot numéro SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT CINQUANTE QUATRE (154 Pie 7) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville, circonscription foncière de Chamblay, de figure rectangulaire, bornée comme suit: en front au nord-est et au sud-est par les rues Nobel et Chemin du Tremblay, au sud-ouest et au nord-ouest par une autre partie du lot numéro 154-7 dudit cadastre, mesurant soixante dix-sept mètres et neuf centièmes de mètre (77,09 m) en front, quarante-sept mètres et quatre-vingt-quatre centièmes de mètre (47,94 m) au sud-ouest et trente-six mètres et quatre-vingt-cinq centièmes de mètre (36,95 m) au nord-ouest, contenant une superficie de mille six cent soixante mètres carrés et cinquante-quatre centièmes de mètre carré (1660,54 m.c.).

Le tout sans bâtisse.»

La mise à prix est fixée à 35 750,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au Palais de Justice, 1111, boulevard Jacques-Cartier est, salle RC-21, LONGUEUIL, QUÉBEC, le 27 septembre 2000 à QUATORZE heures.

Bureau du shérif Le shérif-adjoint
Longueuil, le 15 août 2000 ELIZABETH S. GOBELLE

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC (P R O C É D U R E ALLEGÉE) 700-22-014017-008. SERVICES FINANCIERS DAIMLER CHRYSLER (DEBIS) CANADA INC. partie demanderesse. JOSEPH SCALLI ET ROCCO DIUSO, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de JOSEPH SCALLI ET ROCCO DIUSO seront vendus par huissier le DATE DE VENTE: 6 SEPTEMBRE 2000 à 10h00, au 300 ALBERT MONDOUX, ST-EUSTACHE, QC, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en 1 véhicule Chrysler Concorde 1995 portant le numéro de série #2C3H056F1SH559771, 4 portes de couleur bleu et acier. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Patrice Sauvé, huissier de justice, District de Terrebonne, DESJARDINS & ASSOCIÉS, huissiers de justice, 10 rue de Marigny ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9. Tél.: (450)569-9596, fax: (450)569-9718

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC (P R O C É D U R E ALLEGÉE) 700-22-004222-997. RONALD GIROUX, partie demanderesse. CLUB DE GOLF CANADA INC. partie demanderesse. JOSEPH SCALLI ET ROCCO DIUSO, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de CLUB DE GOLF CANADA seront vendus par huissier le DATE DE VENTE: 11 SEPTEMBRE 2000 à 10h00, au 424, Rte 327, Chatham, QC, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en 1 photocopieur Savin #9022, 1 ordinateur, 1 écran Azura, 1 clavier, 1 imprimante Okidata, 1 classeur et autres biens. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Patrice Sauvé, huissier de justice, District de Terrebonne, DESJARDINS & ASSOCIÉS, huissiers de justice, 10 rue de Marigny ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9. Tél.: (450)569-9596, fax: (450)569-9718

District de JOLIETTE, NO: 705-02-006832-000. COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES, C., CLAUDE COMTOIS. Le 6 septembre 2000 à 13:30 heures, au 245 rue Mario à St-Calixte, seront vendus par huissier, les biens saisis en cette cause, soit: 1 four micro ondes, 1 broquette à manchons, 1 tondeuse GE, 2 taille-bordures à essence, 1 exerciceur de marche, 1 banc et ensemble de poids et haltères, 1 charo(diable), 1 téléviseur couleur Hitachi. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Dany Grand Maison, H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556

District de JOLIETTE, NO: 705-02-006473-003. COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES, C., JAYSON KOSHELOWSKY. Le 6 septembre 2000 à 14:00 heures, au 250 de la Concorde à St-Calixte, seront vendus par huissier, les biens saisis en cette cause, soit: 2 téléviseurs couleur Toshiba, 1 antenne et 1 décodeur Bell Express, 1 chaîne audio Pioneer et acc., 3 haut-parleurs, 1 lecteur cd Denon, 1 lampe noire, 1 oiseau exotique et cage. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Dany Grand Maison, H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556

District de JOLIETTE, NO: 96 C 02376. CANTON RAUDON, C. SYLVIE MARTEL RIVEST. Le 7 septembre 2000 à 10:30 heures, au 884 Iberville, #40 à Repentigny, seront vendus par huissier, les biens saisis en cette cause, soit: 1 véhicule automobile Ford Contour 1997, 1 téléviseur, 1 ensemble cinéma maison Technics, 1 vidéo, 1 synthétiseur de fréquence Technics, 1 amplificateur Technics, 1 lecteur de cassettes Technics, 1 lecteur cd Technics, etc. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Dany Grand Maison, H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556

Province de QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR MUNICIPALE DE QUÉBEC (CIVILE) 700-02-004390-960. CENTRE JEUNESSE DES LAURENTIDES, partie demanderesse. PATRICK BOEZ, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de PATRICK BOEZ seront vendus par huissier le DATE DE VENTE: 7 SEPTEMBRE 2000 à 10h00, au 2210, HENRI-BOURASSA EST, #203, Montréal, QC, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en 1 télévision Emerson, 1 causeuse multicolore, 1 vidéo Toshiba, 1 lecteur de cd Onkyo, 1 amplificateur Yamaha et autres biens. Conditions: argent comptant ou chèque visé. STEPHANE DESNOYERS, huissier de justice, District de Terrebonne, DESJARDINS & ASSOCIÉS, huissiers de justice, 10 rue de Marigny ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9. Tél.: (450)569-9596, fax: (450)569-9718

Canada PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC COUR SUPÉRIEURE PRÉSENTE HONORABLE JUGE IVAN MENDEZ Requêteur: CLAUDIA GIRON MAYORGA Intimé: Intimé: ROSALIA HERNANDEZ LUNA Partie demanderesse -c- JOSE ORDONEZ RIVERA Partie défenderesse ORDRE est donné à JOSE ORDONEZ RIVERA de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en séparation, de l'avis de dénonciation des pièces et de la liste des pièces ont été remises

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC (CIVILE) 700-02-004390-960. CENTRE JEUNESSE DES LAURENTIDES, partie demanderesse. PATRICK BOEZ, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de PATRICK BOEZ seront vendus par huissier le DATE DE VENTE: 7 SEPTEMBRE 2000 à 10h00, au 2210, HENRI-BOURASSA EST, #203, Montréal, QC, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en 1 télévision Emerson, 1 causeuse multicolore, 1 vidéo Toshiba, 1 lecteur de cd Onkyo, 1 amplificateur Yamaha et autres biens. Conditions: argent comptant ou chèque visé. STEPHANE DESNOYERS, huissier de justice, District de Terrebonne, DESJARDINS & ASSOCIÉS, huissiers de justice, 10 rue de Marigny ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9. Tél.: (450)569-9596, fax: (450)569-9718

Province de QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR MUNICIPALE DE QUÉBEC, FIRST ONE INVESTMENTS CORP. partie demanderesse, -vs-, PAUL PAQUETTE, partie défenderesse. Le 11ème jour du mois de septembre 2000 à 10:00 heures de l'avant-midi, au domicile de la partie défenderesse située au 619, rue Léonard Brown, St-Eustache, Québec, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule Chevrolet Astro 1993 bleu, 1 micro-ondes blanc Samsung, 1 lave-vaisselle Kitchen Aid, 1 coffre à outils rouge et acc., et autres articles divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. Laval, le 24ème jour d'août 2000. ERIC DION, huissier, Jasmin, Jasmin & associés, 257, boul. Ste-Rose, #207, Ste-Rose, Laval, Québec, H7L 1M1, (450)622-9222, fax: (450)622-9222

District de JOLIETTE, NO: 96 C 02376. CANTON RAUDON, C. SYLVIE MARTEL RIVEST. Le 7 septembre 2000 à 10:30 heures, au 884 Iberville, #40 à Repentigny, seront vendus par huissier, les biens saisis en cette cause, soit: 1 véhicule automobile Ford Contour 1997, 1 téléviseur, 1 ensemble cinéma maison Technics, 1 vidéo, 1 synthétiseur de fréquence Technics, 1 amplificateur Technics, 1 lecteur de cassettes Technics, 1 lecteur cd Technics, etc. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Dany Grand Maison, H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556

Province de QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR MUNICIPALE DE QUÉBEC (CIVILE) 700-02-004390-960. CENTRE JEUNESSE DES LAURENTIDES, partie demanderesse. PATRICK BOEZ, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de PATRICK BOEZ seront vendus par huissier le DATE DE VENTE: 7 SEPTEMBRE 2000 à 10h00, au 2210, HENRI-BOURASSA EST, #203, Montréal, QC, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en 1 télévision Emerson, 1 causeuse multicolore, 1 vidéo Toshiba, 1 lecteur de cd Onkyo, 1 amplificateur Yamaha et autres biens. Conditions: argent comptant ou chèque visé. STEPHANE DESNOYERS, huissier de justice, District de Terrebonne, DESJARDINS & ASSOCIÉS, huissiers de justice, 10 rue de Marigny ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9. Tél.: (450)569-9596, fax: (450)569-9718

Province de QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR MUNICIPALE DE QUÉBEC (CIVILE) 700-02-004390-960. CENTRE JEUNESSE DES LAURENTIDES, partie demanderesse. PATRICK BOEZ, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de PATRICK BOEZ seront vendus par huissier le DATE DE VENTE: 7 SEPTEMBRE 2000 à 10h00, au 2210, HENRI-BOURASSA EST, #203, Montréal, QC, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en 1 télévision Emerson, 1 causeuse multicolore, 1 vidéo Toshiba, 1 lecteur de cd Onkyo, 1 amplificateur Yamaha et autres biens. Conditions: argent comptant ou chèque visé. STEPHANE DESNOYERS, huissier de justice, District de Terrebonne, DESJARDINS & ASSOCIÉS, huissiers de justice, 10 rue de Marigny ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9. Tél.: (450)569-9596, fax: (450)569-9718

Canada PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT LE GREFFIER-ADJOINT ROSALIA HERNANDEZ LUNA Partie demanderesse -c- JOSE ORDONEZ RIVERA Partie défenderesse ORDRE est donné à JOSE ORDONEZ RIVERA de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en séparation, de l'avis de dénonciation des pièces et de la liste des pièces ont été remises

Canada PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT LE GREFFIER-ADJOINT ROSALIA HERNANDEZ LUNA Partie demanderesse -c- JOSE ORDONEZ RIVERA Partie défenderesse ORDRE est donné à JOSE ORDONEZ RIVERA de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de l'intimé. L'ieu: Montréal Date: 2000 août 23 MICHEL MARTIN GREFFIER

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

2841-3557 QUÉBEC INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, antérieurement faisant affaires dans la ville et district de Montréal, Province de Québec, au 4351, boul. Notre-Dame O., under the trade name & style of: «ÉCOLE DE CONDUIRE OMEGA ENRG.»

Compagnie débitrice AVIS est par les présentes donné que 2841-3557 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 22^e jour d'août 2000 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7^e jour de septembre 2000 à 10 h 00 de l'avant-midi, au bureau du Syndic, 345, ave. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Daté à Westmount (QC), ce 29^e jour d'août 2000.

H & M Diamond & Associés Inc. Syndics

H&M DIAMOND ASS. INC.

345, AVENUE VICTORIA, SUITE 400, WESTMOUNT (QUÉBEC) H3Z 2N2 TEL : (514) 483-2303 FAX : (514) 483-2373

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE :

115328 CANADA INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, faisant affaires dans la ville et district de Montréal, province de Québec, au 524, Jean-Talon O., under the trade name & style of: «ÉCOLE DE CONDUIRE OMEGA ENRG.»

Compagnie débitrice AVIS est par les présentes donné que 115328 CANADA INC. a déposé une cession le 22^e jour d'août 2000 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7^e jour de septembre 2000 à 10 h 00 de l'avant-midi, au bureau du Syndic, 345, ave. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Daté à Westmount (QC), ce 29^e jour d'août 2000.

H & M Diamond & Associés Inc. Syndics

Ordre des Dentistes du Québec

AVIS DE RADIATION

Prenez avis que le docteur Gilles Armand, dentiste, dont le domicile professionnel est situé au 4260, boulevard Henri-Bourassa Ouest, à Montréal, a été reconnu coupable par le Comité de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec d'avoir procédé à des traitements de prothodontie contrairement aux normes scientifiques généralement reconnues en médecine dentaire et rédigé un document comportant des informations fausses, notamment un dossier dentaire.

Le Comité de discipline de l'Ordre a imposé au docteur Armand deux radiations temporaires du Tableau de l'Ordre totalisant 40 jours, une amende de 500 \$ et a condamné ce dernier au paiement des déboursés.

Avis est donc donné que le docteur Gilles Armand est radié du Tableau de l'Ordre des dentistes du Québec du 29 juillet au 6 septembre 2000 inclusivement.

Ann Mc Crow Secrétaire du Comité de discipline Ordre des dentistes du Québec

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Dérogation mineure

Conformément à l'article 524h de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil, à l'assemblée qui sera tenue le 11 septembre 2000, à 19h, à l'hôtel de ville, étudiera la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 2510, rue Springland.

Cette dérogation mineure autoriserait la reconstruction du parvis de l'église dans la cour avant, en saillie de 5,7 mètres et d'une superficie d'environ 9 mètres carrés, malgré l'article 410 (11) du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1),

qui autorise une saillie d'au plus 2,5 mètres et une superficie n'excédant pas 10 mètres carrés.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, en se présentant au préposé à la période de questions, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, au moins 30 minutes avant l'heure fixée pour le début de cette assemblée du conseil.

Montréal, le 26 août 2000 Le greffier, M^e Léon Laberge

Ville de Pointe-Claire

Service des finances Division des approvisionnements 451, boulevard Saint-Jean Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3

APPEL D'OFFRES

La Ville de Pointe-Claire demande des soumissions pour: Le projet: PR2000-07 Travaux de plantation d'arbres, d'arbustes, de vivaces et de gazonnement sur le terre-plein du boul. St-Jean.

Informations: Division horticulture, 630-1214

Les documents de soumission peuvent être obtenus, au coût de \$50, (T.P.S. no: 122285620RT et T.V.Q. no: 1006125456T0004 incluses), payable en argent comptant ou par chèque visé, non remboursable, au nom de la Ville de Pointe-Claire, à compter de mardi le 29 août 2000 au comptoir du service des finances de l'hôtel de ville, au rez-de-chaussée, aux heures d'ouverture des bureaux, soit:

Du lundi au vendredi inclusivement de 08h00 à 16h00 jusqu'au 1 septembre 2000

Du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à partir du 5 septembre 2000

La Ville de Pointe-Claire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Les soumissions dans les enveloppes scellées, fournies par la Ville de Pointe-Claire, seront reçues au comptoir du service des finances de l'hôtel de ville, jusqu'à mercredi le 13 septembre 2000, 11h00, et seront ouvertes publiquement le même jour, soit à 11h05, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Pointe-Claire (deuxième étage).

Ville de Pointe-Claire

Service des finances Division des approvisionnements 451, boulevard Saint-Jean Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3

APPEL D'OFFRES

La Ville de Pointe-Claire demande des soumissions pour: Le projet: PR2000-08 Fourniture et plantation d'arbres, automne 2000.

Informations: Division horticulture, 630-1214

Les documents de soumission peuvent être obtenus, au coût de \$25, (T.P.S. no: 122285620RT et T.V.Q. no: 1006125456T0004 incluses), payable en argent comptant ou par chèque visé, non remboursable, au nom de la Ville de Pointe-Claire, à compter de mardi le 29 août 2000 au comptoir du service des finances de l'hôtel de ville, au rez-de-chaussée, aux heures d'ouverture des bureaux, soit:

Du lundi au vendredi inclusivement de 08h00 à 16h00 jusqu'au 1 septembre 2000

Du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à partir du 5 septembre 2000

La Ville de Pointe-Claire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Les soumissions dans les enveloppes scellées, fournies par la Ville de Pointe-Claire, seront reçues au comptoir du service des finances de l'hôtel de ville, jusqu'à mercredi le 13 septembre 2000, 11h00, et seront ouvertes publiquement le même jour, soit à 11h05, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Pointe-Claire (deuxième étage).

Ville de Pointe-Claire

Service des finances Division des approvisionnements 451, boulevard Saint-Jean Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3

APPEL D'OFFRES

La Ville de Pointe-Claire demande des soumissions pour: Le projet: PR2000-09 Réaménagement parc Terra-Cotta.

Informations: Division horticulture, 630-1214

Les documents de soumission peuvent être obtenus, au coût de \$25, (T.P.S. no: 122285620RT et T.V.Q. no: 1006125456T0004 incluses), payable en argent comptant ou par chèque visé, non remboursable, au nom de la Ville de Pointe-Claire, à compter de mardi le 29 août 2000 au comptoir du service des finances de l'hôtel de ville, au rez-de-chaussée, aux heures d'ouverture des bureaux, soit:

Du lundi au vendredi inclusivement de 08h00 à 16h00 jusqu'au 1 septembre 2000

Du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à partir du 5 septembre 2000

La Ville de Pointe-Claire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Les soumissions dans les enveloppes scellées, fournies par la Ville de Pointe-Claire, seront reçues au comptoir du service des finances de l'hôtel de ville, jusqu'à mercredi le 13 septembre 2000, 11h00, et seront ouvertes publiquement le même jour, soit à 11h05, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Pointe-Claire (deuxième étage).

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC COUR SUPÉRIEURE PRÉSENTE HONORABLE JUGE IVAN MENDEZ Requêteur: CLAUDIA GIRON MAYORGA Intimé: Intimé: ROSALIA HERNANDEZ LUNA Partie demanderesse -c- JOSE ORDONEZ RIVERA Partie défenderesse ORDRE est donné à JOSE ORDONEZ RIVERA de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de l'intimé. L'ieu: Montréal Date: 2000 août 23 MICHEL MARTIN GREFFIER

LE DEVOIR

POLITIQUE

Un «instrument de propagande fédérale»

Jacques Léonard dénonce le Sentier transcanadien

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

La mise en place au pays du sentier récréatif «le plus long du monde» par le gouvernement fédéral et ses représentants ne fait pas que des heureux. Mais à ce jour, les voix qui dénonçaient «l'utilisation à des fins de propagande politique» des sentiers québécois existants ne s'élevaient qu'en coulisses. Cette semaine par contre, alors que l'organisation du Sentier passait dans la région des Laurentides, le président du Conseil du trésor et ministre responsable de ladite région, Jacques Léonard, s'est adonné à une attaque en règle contre ce qu'il considère être ni plus ni moins qu'un «blanchiment d'argent fédéral».

La Fondation du Sentier transcanadien a vu le jour en décembre 1992 grâce à une mise de fonds initiale provenant de l'abolition de la société Canada 125, mise sur pied par le gouvernement fédéral pour célébrer le 125^e du pays. Son mandat est de promouvoir et de coordonner la planification, la concep-

tion et la construction d'un sentier récréatif mixte de plus de 16 000 kilomètres, qui traverse chaque province et chaque territoire et dont l'aménagement est bien entamé.

Inacceptable

Le sentier empruntera notamment des parcs fédéraux et provinciaux, des terres publiques, des voies de chemin de fer abandonnées. Ainsi, au Québec, il passera notamment par le lien cyclable de la Route verte et le parc linéaire du P'tit train du Nord dans les Laurentides. Mais cela n'enchantait en rien les députés péquistes de la région tels que M. Léonard, le député de Bertrand Claude Cousineau et la députée de Prévost Lucie Papineau.

«Il est inacceptable, a indiqué le président du Conseil du trésor, que cette fondation vienne mener son opération d'affichage et de propagande sur une emprise [le P'tit train du Nord] d'abord abandonnée par le Canadien Pacifique, avec la bénédiction de la Commission canadienne des transports, puis vendue à gros prix au gouvernement du Québec qui a lui-même investi directement ou indirectement pour l'aménager et l'exploiter. Et après tout cela, maintenant que les Québécois ont fait de cette infrastructure le succès qu'elle est devenue, il faudrait ouvrir la porte à cette fondation bidon?»

M. Léonard s'indigne notamment du fait que Québec a dépensé depuis 1995 plus de 31 millions pour le développement et l'animation de la Route verte, somme à laquelle s'ajoutent 2,4 millions de dollars provenant des coffres de Vélo-Québec, pendant que la Fondation du Sentier «allouait plusieurs millions de dollars à ses activités de propagande et quelques centaines de milliers de dollars à des projets concrets au Québec».

En effet, la seule campagne de promotion du Sentier transcanadien menée dans les médias en 1999 a coûté plus de 5,5 millions, révèle une ébauche récente du rapport financier de la fondation, dont Le Devoir a obtenu copie. Mais selon M. Léonard, il faut également ajouter à cela les sept millions de dollars consacrés à l'activité Relais 2000, «qui n'est pour l'essentiel qu'une opération de relations publiques et de propagande sur l'unité canadienne».

Même pas 1 %

Le ministre délégué au transport et responsable de la Route verte, Jacques Baril, s'offusque pour sa part de voir les représentants du gouvernement «afficher leur signature alors qu'ils ne fournissent même pas 1 % du budget [dont ont besoin les MRC pour le développement de ce lien cyclable]».

De son côté, le député de Bertrand et adjoint parlementaire de la ministre aux Affaires municipales et à la Métropole, Claude Cousineau, remet en question la légalité d'impliquer les autorités municipales dans le projet. Les MRC Antoine-Labelle, Laurentides, Pays-d'en-Haut et Rivière-du-Nord, qui doivent assurer la gestion du parc linéaire, «savent sûrement très bien qu'elles ne sont pas autorisées, de par leur statut légal, à conclure quelque entente que ce soit avec le gouvernement fédéral ou ses représentants, à moins d'y être autorisées par Québec. Nous ne pouvons qu'en conclure qu'aucun affichage n'a été autorisé par la Coalition du parc linéaire du P'tit train du Nord».

Petite centrale sur la rivière Batiscan

Bégin est prié de mettre un holà au projet de Boralex

LOUIS-GILLES
FRANÇOIS
LE DEVOIR

Le ministre québécois de l'Environnement, Paul Bégin, a été criblé hier de demandes pour mettre le holà au projet de petite centrale de Boralex sur la rivière Batiscan, même si son promoteur a réussi à faire annuler par un appel devant le Tribunal administratif du Québec (TAC) l'ordonnance par laquelle Québec avait révoqué l'automne dernier le certificat d'autorisation émis antérieurement au profit de ce promoteur.

Cependant, au cabinet du ministre, personne n'a pu préciser hier si M. Bégin songeait effectivement à demander une révision judiciaire de ce jugement, qui pourrait avoir pour effet d'autoriser la construction d'une mini-centrale que le ministère et plusieurs organismes jugent contraire à plusieurs dispositions réglementaires et qui échapperait, grâce à l'absolution du TAC, au processus de consultation et d'évaluation publiques.

Demandant au ministre de «prendre tous les moyens légaux mis à sa disposition», Anne-Marie

Lafontaine, porte-parole des Amis de la Batiscan, estime que M. Bégin «ne peut permettre la construction d'un tel ouvrage en sachant maintenant que l'ampleur des travaux, la superficie du réservoir et la puissance installée exigent un processus d'évaluation des impacts tel que prévu à la Loi québécoise de l'environnement».

Le ministre a soutenu mais en vain devant le TAC qu'il avait le pouvoir «implicite» de révoquer l'autorisation accordée au projet de Boralex le 27 mai 1999 en corollaire de son pouvoir de l'autoriser. Le ministre a révoqué le certificat accordé à la filiale de Boralex, Forces motrice Batiscan (FMB), après avoir découvert qu'il avait été émis par un fonctionnaire sur la foi d'une importante erreur d'analyse. Ce jugement du TAC semble contredire une importance jurisprudence qui établit qu'une erreur commise dans l'émission d'un permis ou d'une autorisation ne confère aucun droit à son bénéficiaire autre que celui de réclamer des dommages et intérêts, un droit encore récemment établi par la Cour supérieure dans le dossier de la pisciculture du lac Heney dans l'Outaouais.

Négocier une entente

Selon Sylvie DeCorwin, vice-présidente de la Fédération québécoise du canot et du kayak, le ministre Bégin «pourrait négocier une entente avec le promoteur» pour l'amener à renoncer à son projet, comme dans le dossier Heney, car il serait «intolérable», dit-elle, que «l'ensemble des générations actuelles et futures soient privées d'un actif naturel exceptionnel en raison d'une erreur, fut-elle celle d'un fonctionnaire ou du promoteur». Mme DeCorwin, tout comme les autres acteurs de ce dossier, n'invite pas le ministre Bégin à recourir à une loi spéciale pour régler ce dossier en raison de l'opposition constante du milieu environnemental à cette stratégie d'exception, dénoncée dans des dossiers comme celui de la ligne Hertel-Des Cantons.

Pour l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec, le ministre Bégin a d'autres possibilités devant lui. Il pourrait, par exemple, révoquer à nouveau le certificat de Boralex sous prétexte qu'il dépasse en puissance les 9,7 MW déclarés par le promoteur au gouvernement, ce qui constitue pour cet organisme un motif nouveau et suf-

fisant pour sévir. Les ingénieurs se surprennent que, malgré les blâmes sévères adressés à l'Environnement par la commission Doyon dans le dossier des petites centrales, que l'Environnement ne se soit pas doté d'une expertise sérieuse en évaluation de projets et qu'il n'ait même pas soumis le dossier et le devis de la centrale de FMB à un ingénieur pour en prendre la véritable mesure au plan technique.

Rien de plus aux policiers, soutient Bouchard

KATHLEEN LÈVESQUE
LE DEVOIR

automobile du Québec [SAAQ] est en train de faire», a-t-il ajouté.

Granby — Le premier ministre Lucien Bouchard ferme la porte à une hausse de l'offre salariale faite aux policiers de la Sûreté du Québec, réaffirmant le principe de l'équité pour l'ensemble de la fonction publique.

«Ils ne peuvent s'attendre à autre chose», a tranché hier M. Bouchard, en marge du caucus pressessionnel qui se déroulait à Granby. La veille, le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, s'était montré favorable à l'idée de faire une étude de relativité salariale, donnant ainsi la possibilité de dépasser l'offre de 9 % sur quatre ans. Hier, M. Ménard refusait toute demande d'entrevue.

L'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ) réclame 6,9 % de plus en guise de rattrapage avec les policiers de la Communauté urbaine de Montréal. De plus, l'APPQ argue que la lutte contre le crime représente un risque pour la vie de ses membres et que cela doit être compensé.

Pour Lucien Bouchard, il s'agit d'un argument qui ne tient pas, d'autant que d'autres groupes de travailleurs, comme les infirmières, exercent leur métier dans des conditions difficiles. «Les policiers ont d'excellentes conditions de travail et c'est très bien ainsi. Mais il n'y a pas de raison pour les traiter mieux que les autres. [...] J'aimerais bien qu'on m'explique pourquoi un gouvernement qui veut exercer l'équité et le bon sens donnerait davantage à un groupe de travailleurs qu'aux 450 000 autres qui ont accepté 9 %? Et c'est pas parce qu'il y a des moyens de pression que ça va changer la situation», a affirmé M. Bouchard.

Sur ce dernier point, le premier ministre a dit qu'il était intolérable que le refus des policiers d'émettre des contraventions pour les excès de vitesse sur les autoroutes mette la sécurité du public en danger. «Avec les chiffres de M. Ménard, il y a matière à s'inquiéter. Mais avant de conclure, il faut attendre la validation que la Société d'assurance

Selon les statistiques présentées jeudi par le ministre Ménard, le nombre de morts et de blessés a augmenté de façon significative en juillet dernier. Par rapport aux cinq dernières années, les collisions mortelles ont été en hausse de 6,4 % le mois dernier tandis que les accidents avec blessés ont fait un bond de 10 %.

Prochain scrutin

Outre ce dossier, M. Bouchard a confirmé que lui et ses troupes appuieront le Bloc québécois lors des prochaines élections fédérales, qu'elles soient déclenchées cet automne ou le printemps prochain. Il refuse toutefois de commenter une éventuelle accession du ministre Paul Martin à la tête du Parti libéral du Canada même si cela pourrait faire perdre plusieurs sièges aux bloquistes, selon les sondages internes au Bloc. Le seul adversaire est Jean Chrétien, tranche M. Bouchard.

«Je me déclare en disponibilité», a lancé Lucien Bouchard, aux côtés du chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe. Les deux groupes de parlementaires ont tenu hier matin un caucus conjoint pour préparer la rentrée parlementaire, qui se déroulera principalement sous le thème de la santé.

Par ailleurs, M. Bouchard s'est dit «modérément optimiste» pour ce qui est de la tenue à la mi-septembre de la conférence fédérale-provinciale sur la santé. Lucien Bouchard croit que le consensus dégagé il y a quelques semaines à Winnipeg peut être maintenu.

Les premiers ministres provinciaux tenteront d'obtenir le rhaussement des paiements de transferts en santé au niveau où ils étaient en 1994. S'ajoute à leur demande commune un mécanisme d'indexation pour tenir compte du coût de la vie. Dans les Maritimes, on souhaite même obtenir un rattrapage pour les six dernières années. L'ensemble de ces réclamations totaliserait 40 milliards de dollars pour le fédéral.

Invitation à la pratique du

ZEN

Centre ZEN de Montréal
10 851, rue Saint-Hubert (métro Henri-Bourassa)

ATELIERS D'INTRODUCTION
par ALBERT LOW, maître et directeur du Centre

Samedi, 9 septembre de 9h00 à 14h30
Samedi, 21 octobre de 9h00 à 14h30
Samedi, 25 novembre de 9h00 à 14h30

Réservations : (514) 384-8645
Courriel : zenlow@aei.ca
Http:www.aei.ca/~zenlow

Coût : 50,00 \$ (25,00 \$ étudiants et aînés)

MARTINI

«L'esthétique recherchée et le minimalisme raffiné»

ACTUEL 5
(depuis 1984)

Solde du mois d'août

DÉHOUSSABLE

Tél.: (514) 335-0705

PROFITEZ DE NOTRE GRANDE VENTE!

Pour hommes
Habits italiens à partir de 299\$

doice doice
D-anna uomo

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de Commerce Mondial
844-9125

Pour Lui
Centre de Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc (angle Université)
277-7558

LE DEVOIR

CULTURE

FESTIVAL DES FILMS DU MONDE

l'idée de la grande ville
europe centrale 1890-1937CCA jusqu'au 15 octobre 2000.
514 939.7026

Ce week-end au FFM

STATE AND MAIN

De David Mamet (États-Unis).
Aujourd'hui, 15h, Parisien 6; de-
main, 19h, Impérial.

On rangeait David Mamet parmi les dilettantes du cinéma. Avec maintenant sept films derrière lui (dont *L'Honneur des Winslow* et *Engrenages*), on le sait désormais cinéaste, tout autant que dramaturge. Et *State and Main* ouvre, comme tous ses films précédents, sur des mondes où la parole abonde, et où la perfidie des uns et la candeur des autres se livrent à un incroyable de bras-de-fer.

Le Candide au centre de *State and Main* (Philip Seymour Hoffman) est scénariste. Ou plutôt dramaturge, propulsé par le succès, et presque malgré lui, dans le milieu du cinéma dont il ignore tout des codes et des règles. Dès les premières images du film, alors qu'une équipe de tournage, dirigée par un réalisateur bouillant (William H. Macy), prend d'assaut et vampirise une petite municipalité du Vermont figée dans le temps, on est fixé sur ce que pense le cinéaste de ce milieu, et de ce que son scénariste aura à traverser comme épreuves avant de se ranger à son opinion.

A travers une série de péripéties et de chassés-croisés entre gens de l'équipe et habitants, Mamet illustre l'insolence et l'arrogance d'un milieu pour qui la nécessité du film passe avant celle des humains; un monde d'âmes mortes et de pantins du capital, que Mamet vomit ici, à grands renforts de répliques-choc. Et même si ces dernières font mouche à chaque coup, leur cynisme étant mis en relief par un décor rural pittoresque, on peut reprocher au cinéaste de *La Prisonnière espagnole* d'en avoir abusé. C'en est au point où l'ironie et le sarcasme désamorcent parfois la bombe, et donnent l'impression que le film n'est autre



Le Goût des autres, comédie de société grinçante scénarisée par le duo Agnès Jaoui/Jean-Pierre Bacri, fit un malheur en France cette année.

qu'une machine à bons mots. Mais quels bons mots!
Martin Bilodeau

LES AUTRES FILLES

De Caroline Vignal (France).
Aujourd'hui, 19h, Parisien 5;
demain, 9h, Parisien 5.

Ce premier film de la Française Caroline Vignal la classe parmi les héritières de Jacques Doillon. En effet, la cinéaste y raconte, la caméra braquée sur le visage de son sujet, le difficile passage d'une fille de 15 ans (Julie Leclercq), élève anonyme et sans histoire d'un institut de coiffure toulousain, à

qui la virginité pèse et qui cherche désespérément à la perdre.

Film lent et délicat sur le sentiment d'exclusion, *Les Autres Filles* manque toutefois de spontanéité et d'énergie, la cinéaste ayant choisi, en racontant l'histoire d'une jeune fille mal dans sa peau, de reproduire dans sa mise en scène son mal de vivre et le désaveu de son corps. L'effet soporifique du film, qui rappelle toute une tendance du cinéma d'auteur français, est toutefois contré par la pertinence et la richesse de la peinture du milieu, avec son cortège de cendrillons en attente, dans lequel évolue l'héroïne.

M. B.

UNE AFFAIRE DE GOÛT

De Bernard Rapp (France).
Aujourd'hui, 19h, Cinéma Impérial;
dimanche, 14h, Parisien 4.

Les gros plans des couteaux et des couperets qui s'activent en cuisine annoncent dès le début la couleur du film: vivre, manger, aimer ne se font pas sans mise à mort. Le second long métrage de Bernard Rapp, adapté d'un roman de Philippe Balland (*Affaires de goût*) est une subtile variation sur le pouvoir et la haine de soi. Un riche homme d'affaires, Frédéric Delamont, décide de retenir les services d'un goûteur. A vrai dire, ce terme désuet désigne un peu plus qu'un homme de confiance; plutôt un *alter ego* patiemment rééduqué jusqu'à coïncider parfaitement avec son maître qui le paie à prix d'or. L'art de ce film plein de finesse est d'avoir su ménager un suspense, tout en ayant l'air de fournir d'emblée les clés. On sait qui fut tué et qui l'a fait. Mais l'identité du vrai bourreau et de la vraie victime gardera son mystère jusqu'à la fin.

Marie-Andrée Lamontagne

LE GOÛT DES AUTRES

Agnès Jaoui (France)
Aujourd'hui, 16h30, Impérial.

Il a fait l'ouverture hier soir du FFM avec bonheur. *Le Goût des autres*, comédie de société grinçante scénarisée par le duo Agnès Jaoui/Jean-Pierre Bacri, fit un malheur en France cette année. Il faut dire que l'idée de base: montrer le regard dédaigneux posé par chacun sur le (mauvais) goût de l'autre, est excellente.

L'exclusion constitue un thème universel ici servi quand même sur un mode un peu franchouillard. Cela dit, Jean-Pierre Bacri en homme d'affaires parvenu et amoureux d'une comédienne qui au départ le méprise tient sans doute ici le meilleur rôle de sa vie. Les dialogues n'ont pas le mordant de ceux d'*Un air de famille*, mais *Le Goût des autres* se dégage tout de même comme une satire de haut cru.

Odile Tremblay

LA NOCE

De Pavel Lounguine (Russie)
Demain, 9h et 19h: Parisien 4.
Lundi, 14h: Parisien 4.

Film plus russe que nature avec vodka, balalaïkas, coups de gueule, coups de cœur et serrage de coudes, *La Noce* de Pavel Lounguine est une fresque échelonnée et délicate ayant pour cadre un village minier de la Russie profonde.

Le charme du film tient beaucoup à la performance si naturelle de plusieurs comédiens non professionnels qui se mêlent aux acteurs en incarnant peu ou prou leur propre rôle. Au delà du rire, un portrait en creux d'une population misérable se dessine. *La Noce* apparaît un peu confus mais vivant, frais, fou, mariant habilement le rouge et le noir.

O. T.

De plus en plus Russe

Pavel Lounguine

Le cinéaste russe de *Taxi Blues* et de *Luna Park* accompagne au FFM une fresque campagnarde aux antipodes de son urbanité habituelle. Chant choral burlesque et endiablé nourri de vodka, de petites misères et de grands bonheurs, *La Noce* a permis à Pavel Lounguine de découvrir vivaces les valeurs profondes de la Russie.

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Pavel Lounguine fait l'unanimité autour de lui. Chacun s'accorde à le trouver sympathique, rond, doux, gentil. Même à moitié réveillé, étonné des étranges moeurs lève-tôt de ces journalistes québécois qui bousculent son horaire au matin blême, il conserve sa courtoisie légendaire. Et puis, le courant avec lui passe sans interprète. Ça aide. Son français est parfait.

Lounguine est un de ces êtres à cheval entre les cultures, position d'inconfort qui mène, le plus souvent à la création. Elevé à Moscou en français et en russe par une mère traductrice, depuis toujours en porte-à-faux par rapport à sa société, il partage désormais son temps entre Paris et Moscou. «Le recul, dit-il, aide parfois à mieux voir.»

Il y a dix ans, Lounguine accompagnait ici *Taxi Blues*, une œuvre urbaine prémonitrice, annonçant le chaos qu'allait devenir Moscou. Avec *La Noce*, il aborde une tout autre sphère. Son dernier film a pour cadre un village minier où le cinéaste a mêlé allégrement les acteurs professionnels et les gens de la place, nourrissant son scénario à même l'esprit du village.

Au dernier Festival de Cannes, le jury a décerné un prix spécial d'interprétation à toute la distribution de ce chant choral baroque, loufoque, où un mariage arrosé de vodka, de drames, de vols, d'enlèvements, d'arrestations policières, de chants, de pleurs, d'étreintes paraisait plus dostoïevskien que nature. «Aborder ce village, c'est comme arriver en ancienne Égypte. Les mines de charbon fermées sont le temple vide de la société soviétique.»

Il en parle comme d'un faux documentaire collé à la vie, entièrement tourné avec une caméra à l'épaule, traquant le naturel des gens. *La Noce* est né de questions qui bourdonnaient dans la tête de Lounguine: La vie en Russie est-elle pire aujourd'hui qu'au temps des tsars qui réduisaient le peuple à la servitude, ou que sous l'empire soviétique des goulags sibériens? Derrière la vision catastrophique de la Russie contemporaine véhiculée par les médias, existe-t-il toujours des valeurs typiques du peuple, et où les trouver?

Lounguine les a dénichées dans ce petit village minier de Lipki où la population avait toujours été pauvre, où socialisme et post-socialisme étaient pour elle bonnet blanc et blanc bonnet. Il y vit fleurir un sens de la solidarité, du partage, un esprit de famille proprement russes. «Les gens n'ont ja-

mais vécu avec l'aide du gouvernement là-bas, mais grâce au système D, explique-t-il. Si ce film comporte un message, c'est que le Russe n'est pas une espèce en voie de disparition. La vie continue.»

Le cinéaste avait une idée très vague au départ de ce que serait son scénario. Il désirait mêler des vrais acteurs à la population sans savoir où ça le mènerait, mais prévoyant livrer une œuvre assez noire coiffée d'un dénouement tragique. Puis en cours de route, alors que l'équipe était otage du lieu et de sa chimie, l'improvisation aidant — cette noce désormais nourrie des numéros de chants des villageois —, la magie et la folie prirent leurs aises et la fin s'est éclaircie. «Les chansons sont un mélange très représentatif de la culture postsoviétique, explique Lounguine. Des airs populaires s'entremêlent au répertoire pop des années 60, aux rengaines vénézuéliennes, mexicaines qui ont un grand succès en Russie.» Tout est mélangé dans ce film, les mineurs exploités à la fois re-tors et généreux, la police vénale et bonne bête, la fameuse mafia contemporaine. Celle-ci est présente dans *La Noce* à travers un personnage de nouveau riche tentant d'acheter tous ceux qui lui barrent la route.

La Noce ne sortira sur les écrans russes que le mois prochain, mais Lounguine affirme qu'il fut le seul film à faire salle comble au dernier festival de Moscou. Optimiste qu'il est donc sur sa popularité en sol national. «Le 2 septembre prochain, le village célébrera ses 45 ans d'existence, précise Lounguine. J'ai hâte de montrer le film à tout le monde là-bas.»

Le cinéaste russe est déjà ailleurs, de retour à cette urbanité qui lui colle à la peau. Son prochain film, dont il écrit le scénario, abordera en une sorte de saga les 15 dernières années du pays, l'ère de la perestroïka perçue à travers le regard d'un proche d'Eltsine collé au pouvoir, témoin et acteur de l'histoire récente. «Je veux comprendre ce que ces gens ont perdu en devenant oligarchies, comme je désire aussi montrer la démarche d'un peuple qui passe de l'adolescence à l'âge adulte.»

Lorsqu'on lui parle des difficultés du cinéma russe chez lui depuis que l'Etat ne subventionne plus les artistes comme au temps de l'Union soviétique, Pavel Lounguine répond que son cas est particulier puisqu'il habite à mi-temps en France et finance la plupart de ses films là-bas. Ce qui ne l'empêche pas d'espérer dégouter la moitié de son budget en Russie la prochaine fois.

Il faut dire qu'il se sent de plus en plus Russe. «La Noce m'a libéré. Désormais, je sens pouvoir tourner au Japon, en France. J'ai mon système, mon bagage et j'existe avec mon esprit russe», proclame-t-il.



Pavel Lounguine

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Faculté de musique

50 ÉVÉNEMENTS
MUSIQUE ENLe jeudi 28 septembre 2000
Richard RaymondLe vendredi 29 septembre 2000
Musiques du monde
GRATUIT

IRAN

INDO

BALI

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

BOR ALCAN

YVANE DEPERNE

LEBLANC

RANO ALFRED

RAYMOND NEM

HAN SYLVESTRE

LE DEVOIR

LE MONDE

Le Prix Nobel ne peut quitter Rangoon

Suu Kyi est de nouveau interpellée

Les responsables de la sécurité soutiennent avoir arrêté la dirigeante de l'opposition pour la protéger des séparatistes

AUNG HLA TUN
AGENCE FRANCE-PRESSE
REUTERS

Rangoon — La dirigeante de l'opposition et Prix Nobel de la paix 1991 Aung San Suu Kyi, qui tentait de sortir de la ville de Rangoon où elle est recluse depuis deux ans, a été interpellée jeudi par la police dans la banlieue de la capitale birmane et n'avait toujours regagné sa maison hier matin, selon des sources proches.

Aung San Suu Kyi, qui était accompagnée de plusieurs membres de son parti, la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), a franchi le fleuve Yangon en traversier et a été interpellée par la police dans le faubourg de Dala, selon ces sources proches du Prix Nobel qui ont requis l'anonymat.

Des journalistes qui ont tenté

d'emprunter le traversier pour se rendre à Dala hier matin ont été poliment conviés par des policiers en civil à ne pas s'y rendre. Les autres passagers étaient autorisés à monter à bord du traversier.

Les deux véhicules transportant les membres de la LND étaient bloqués sur une petite route de Dala, entourés de policiers en uniforme et en civil, tandis qu'une ambulance se tenait non loin. Selon la LND, ils n'auraient plus d'eau et de nourriture.

Selon des témoins, les voitures du groupe sont stationnées à proximité de la route du sud de Rangoon où elles ont été stoppées. La LND a demandé à des villageois de la région de fournir eau et vivres à Suu Kyi et à ses collègues.

De son côté, le gouvernement militaire birman a confirmé avoir intercepté la voiture de Suu Kyi

mais en affirmant chercher ainsi à la protéger, parce que les «mesures de sécurité appropriées» n'avaient pas été prises pour son déplacement.

«Les responsables de la sécurité leur ont dit de ne pas poursuivre leur route mais de rester à Dala ou de retourner à Rangoon. En raison des menaces de violences de forces séparatistes armées insurgées, les déplacements de personnalités dans certaines régions du pays sont pour le moment déconseillés», dit un communiqué du gouvernement.

En 1998, Suu Kyi avait été arrêtée deux fois par la police alors qu'elle tentait de quitter Rangoon afin de rencontrer des partisans hors de la capitale. Elle avait passé treize jours dans sa voiture, refusant de rentrer à Rangoon comme le lui demandaient les autorités. Son état de santé se détériorant, elle avait fini par rentrer chez elle

et n'avait pas tenté de ressortir de la ville avant cette semaine.

La LND a gagné les élections en mai 1990 mais n'a jamais été autorisée à gouverner. Ses membres ont été emprisonnés, assignés à résidence ou limités dans leurs mouvements par les généraux au pouvoir, qui soutiennent que le pays n'est pas prêt pour la démocratie. Suu Kyi a été placée en résidence surveillée durant six ans, jusqu'en 1995, et ses déplacements restent soumis à des restrictions sévères.

Dans l'une de ses rares entrevues, donnée cette semaine, Suu Kyi a appelé la communauté internationale à faire pression en faveur de la démocratie en Birmanie. La récente réouverture des universités, fermées en 1996 après des manifestations, est selon elle de la poudre aux yeux. Le gouvernement a dit déplorer ces propos.

Remise à flot des forces russes

Poutine veut plus d'argent pour l'armée

REUTERS

Moscou — Alors que la tragédie du Koursk a mis en évidence l'appauvrissement de l'armée russe depuis la fin de l'ère soviétique, le président Vladimir Poutine a ordonné hier la création de nouveaux centres de sauvetage en mer et des augmentations pour les soldats travaillant au contact des armes nucléaires.

Jeudi, le président russe avait déjà ordonné une augmentation de 20 % de la solde des policiers et des militaires.

Lors d'une interview télévisée mercredi, il avait déclaré que plus d'argent allait être débloqué pour l'armée, et que son objectif était la formation d'une force armée compacte et professionnelle qui puisse répondre aux besoins de la Russie malgré la réalité économique de l'ère postsoviétique.

Le naufrage du sous-marin Koursk, puis l'incapacité de la Russie à mettre en place une mission de sauvetage efficace et rapide ont en effet mis en lumière la grande misère de l'armée russe.

Réagissant aux annonces de Poutine, le premier ministre Mikhail Kassinov, en visite dans un centre de recherche nucléaire ultrasecret, a déclaré qu'il ne s'agissait pas de se lancer dans une nou-

velle course aux armements, mais au contraire de limiter l'arsenal nucléaire russe au niveau minimum nécessaire pour assurer la sécurité.

Une semaine avant le naufrage du sous-marin, le Conseil de sécurité russe avait déjà plaidé pour une importante diminution de l'arsenal stratégique, mais les détails de ce projet et l'importance des réductions n'avaient pas été précisés.

Sergueï Choïgou, le ministre des Situations d'urgence, a pour sa part déclaré que de nouveaux centres de sauvetage allaient être mis en place pour chacune des quatre flottes russes.

Moscou avait été contraint d'admettre durant le drame du Koursk qu'il n'avait pas de plongeurs formés et équipés pour travailler à plus de 60 mètres de fond.

La décision de Poutine d'augmenter le budget des forces conventionnelles sera sans doute bien acceptée par le public, à qui l'affaire du Koursk a ouvert les yeux sur l'état de délabrement de l'armée.

Un sondage réalisé récemment auprès de 1500 Russes a montré que 49 % d'entre eux estiment que la Russie est une grande puissance et qu'elle a besoin d'une armée forte, quel qu'en soit le prix. Ils n'étaient que 29 % à avoir une telle opinion il y a quatre ans.

Clinton en Afrique

Une visite pour briser l'indifférence

L'intérêt des États-Unis pour le continent noir s'est toujours limité à deux pays seulement

Au sortir de huit ans de présidence, Bill Clinton se rend aujourd'hui au Nigeria pour encourager l'évolution démocratique du pays, avant de gagner lundi Arusha en Tanzanie, où doit en principe être signé un accord de paix entre les factions hutues et tutsies du Burundi.

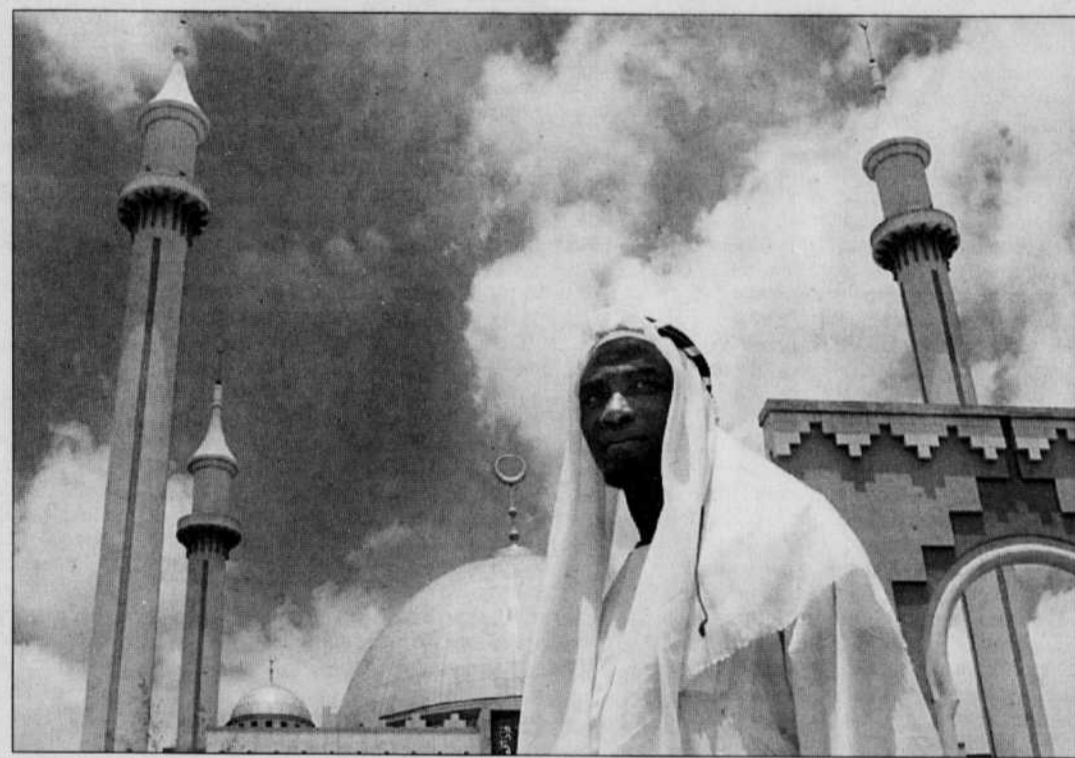
ANNE DISSEZ

Johannesburg — Le président américain Bill Clinton entreprend aujourd'hui son second périple en Afrique montrant un intérêt peu commun pour un continent traditionnellement délaissé par l'administration américaine. Première étape de ce voyage, le Nigeria, qui se relève difficilement de 15 ans de dictature militaire. Le pays le plus peuplé du continent, 121 millions d'habitants, connaît une profonde division religieuse, qui pourrait se révéler explosive, entre les communautés chrétienne et musulmane.

Olusegun Obasanjo, le président nigérian, ne doute pas que Bill Clinton annonce un allègement de la dette du pays. L'économie nigérienne a beaucoup souffert de la dictature militaire et, pour réaliser des projets d'expansion, le Nigeria, sixième exportateur mondial de pétrole, a besoin de 40 milliards de dollars étalés sur cinq ans.

En 1998, Bill Clinton avait été le premier président américain à visiter l'Afrique. Il avait alors répondu à l'invitation de Nelson Mandela. Pendant ce voyage, il avait surtout parlé des droits de l'homme. Il avait promis que «plus jamais», selon ses termes, son pays laisserait se dérouler un génocide, comme celui du Rwanda, qui a fait, en 1993, un demi-million de morts. Depuis, d'autres guerres ont éclaté, qui ravagent le continent, les crises se multiplient sans que les États-Unis puissent, ou veuillent, contrecarrer leurs cours. À ce jour, les guerres civiles en Sierra Leone, au Soudan, en Angola et en République démocratique du Congo n'ont pas bénéficié d'un grand intérêt de l'administration américaine.

Devant l'approfondissement de la pauvreté du continent, les revenus par habitant sont aujourd'hui plus bas qu'il y a 30 ans, les États-Unis ont à plusieurs reprises manifesté une active indifférence. Ainsi, lors du sommet social qui s'est tenu à Genève en juillet dernier, le Canada avait proposé l'ap-



Un musulman devant la mosquée principale de la capitale nigérienne, Abuja. Les musulmans forment la moitié de la population du pays.

plication d'une taxe sur les transactions en devises (Currency Transaction Tax, CTT), qui devait profiter aux pays en voie de développement. La proposition avait été farouchement combattue par les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Suisse. Elle ne fut même pas citée dans le document final. Lors de cette même conférence, de nombreuses ONG s'étaient insurgées contre l'imposition de la politique de mondialisation dans les pays en voie de développement, dont les effets, particulièrement en Afrique, contribuent à l'augmentation des inégalités sociales. La notion d'allègement de la dette des pays les plus pauvres, enfin, a toujours été combattue, avec la plus grande vigueur, par les États-Unis.

L'épidémie du sida se répand sur le continent de manière fulgurante. 70 % des 34 millions de séropositifs de la planète vivent en Afrique sub-saharienne, où l'épidémie a fait deux millions de morts l'année dernière, et où on compte plus de 11 millions d'orphelins du sida. Les incidences économiques provoquées par le nombre de séropositifs africains — qui dépasse 10 % de la population dans plusieurs pays — inquiètent l'administration américaine. C'est ce qui explique l'initiative de la Banque américaine pour l'import-export,

qui a débloqué, le mois dernier, un prêt annuel d'un milliard de dollars aux pays d'Afrique subsaharienne pour acheter des médicaments américains ainsi que des services médicaux.

Intérêt sélectif

Malgré les deux voyages officiels de Bill Clinton en Afrique, l'intérêt que suscite ce continent auprès de son administration reste limité à deux pays: l'Afrique du Sud et le Nigeria, que les États-Unis considèrent comme les pays clés du continent. Tant que la guerre civile continuera de détruire les économies de l'Angola et de la République démocratique du Congo, le Nigeria, avec ses importantes réserves de pétrole, et l'Afrique du Sud, par ses ressources naturelles et son tissu industriel, restent, en effet, les moteurs africains.

Les qualités de médiateur de Nelson Mandela ont manifestement séduit Bill Clinton, qui n'a pas

hésité, dans certaines circonstances, à les utiliser. Lors de la prise du pouvoir de Laurent-Désiré Kabila en République démocratique du Congo, le président sud-africain a ainsi joué un rôle important et partiel, qui est apparu, pour de nombreux observateurs, télégué au moins en partie par les États-Unis.

Au cours de ce voyage, Bill Clinton réaffirmera ce soutien à Nelson Mandela en se rendant à Arusha, en Tanzanie, lundi prochain. Des accords de paix devraient alors être signés entre les différentes composantes politiques burundaises, sous la médiation de Nelson Mandela.

Cependant, ce brusque intérêt de Bill Clinton pour l'Afrique pourrait avoir de fortes motivations liées à la politique intérieure. La bataille des prochaines élections sera serrée et les yeux doux de l'actuel président vers l'Afrique pourraient apporter au Parti démocrate un nombre substantiel de votes de la communauté noire.

EN BREF

Fabrique secrète de missiles en Irak

(AP) — Les services secrets allemands ont affirmé hier avoir localisé une fabrique secrète de missiles en Irak, près de Bagdad. Environ 250 techniciens fabriquent des missiles de courte portée dans l'usine d'Al Mamoun, un complexe composé de plusieurs bâtiments, selon un porte-parole de l'agence des services secrets allemands (BND). Selon le journal Bild, qui donne la longitude et la latitude précises, l'usine se trouve à 40 kilomètres au sud-ouest de Bagdad. Même si les missiles ARABIL-100 ont une portée inférieure à 150 kilomètres, cela montre que «la volonté des Irakiens et le personnel existent comme avant pour le développement de missiles», selon le BND. L'agence affirme également détenir des preuves que les Irakiens étudient la fabrication de missiles de 3000 kilomètres de portée, qui seraient donc capables de frapper l'Europe.

Arrestation d'un tortionnaire argentin

(AFP) — Un citoyen argentin arrêté jeudi à Cancun a été identifié comme étant un présumé tortionnaire sous la dictature argentine recherché par la justice espagnole, a annoncé hier un responsable d'Interpol à Mexico. «Le détenu a été identifié comme étant Miguel Angel Cavallo et, pour cette raison, il fait l'objet d'une enquête pour violation de la loi et utilisation de fausses pièces d'identité au Mexique», a indiqué Miguel Ponca. Vivant au Mexique sous le nom de Ricardo Miguel Cavallo, le ressortissant argentin a été arrêté à l'aéroport de Cancun, où il effectuait une escale alors qu'il se rendait de Mexico à Buenos Aires. Ex-membre de la marine de guerre argentine, Miguel An-

gel Cavallo est soupçonné d'avoir commis des crimes et participé à des séances de torture sous la dictature argentine (1976-1983) à l'École mécanique de la marine (ESMA), l'un des plus importants centres de torture du régime militaire. Il est recherché par la justice espagnole dans le cadre des enquêtes menées sur les violations des droits de l'homme dans plusieurs pays d'Amérique latine par le juge Baltasar Garzon.

Roman candidat à la présidence de la Roumanie

(AP) — L'ancien premier ministre et actuel ministre des Affaires étrangères de Roumanie, Petre Roman, a été désigné hier candidat à l'élection présidentielle du 26 novembre par le Parti démocrate, un des cinq membres de la coalition gouvernementale. Agé aujourd'hui de 54 ans, Petre Roman fut le premier premier ministre de l'ère postcommuniste. Il a été nommé ministre des Affaires étrangères en décembre 1999 après avoir été durant trois ans président du Sénat. Connu à l'étranger et avocat de l'intégration européenne de la Roumanie, Petre Roman est actuellement mal placé dans les sondages.

Offensive contre les talibans

(AP) — Les combats à l'artillerie faisaient rage hier au nord de Kaboul où les forces de l'opposition ont lancé une offensive contre les troupes des talibans, ont rapporté des représentants de l'opposition. Selon Abdullah, un porte-parole de l'opposition, les troupes de l'alliance conduites par l'ancien ministre de la Défense Ahmed Shah Massoud ont lancé une attaque avant l'aube à environ 50 kilomètres au nord de la capitale afghane contrôlée par les talibans depuis 1996.

REUSSIR LA FORMATION PAR COMPÉTENCES

François LASNIER

Reussir la formation par compétences

La bible des décideurs.

504 pages - 39,50 \$

Les Éditions GUERIN

En vente dans toutes les librairies

ENTRAIDE MISSIONNAIRE CONGRÈS 2000

NOTRE PLANÈTE EN ÉTAT D'URGENCE 9-10 SEPTEMBRE 2000

Réchauffement de la planète, pollution, rareté de l'eau potable ou grandes forêts en voie de disparition... on nous avait habitués aux conséquences du développement à outrance. Voilà que de nouvelles frontières sont franchies: animaux éteints, molécules traquées et brevetées, code génétique d'aliments modifié et comptabilisé dans l'actif de multinationales de la chimie... La substance même de la vie, au Nord comme au Sud, devient objet de commerce soumis aux lois du marché. D'urgence, il nous faut redéfinir les liens qui unissent les êtres vivants, développer une spiritualité solidaire et écologique.

Personnes-ressources:

Heather Eaton, théologienne, professeure à l'Université Saint-Paul: «Au cœur de la terre, la libération de la vie»

Jean-Pierre Leroy, coordonnateur de Brésil durable et démocratie à Rio de Janeiro: «Biodiversité et luttes sociales en Amazonie»

Main basse sur les gènes, réalisé par Karl Parent et Louise Vandelac, 1999

Marie Mazalto, chercheuse à l'UQAM et membre de la Coalition Eau Secours!

«L'eau: marchandise ou bien commun patrimonial mondial?»

Louise Vandelac, professeure de géologie à l'UQAM: «Refonder le monde ou recoder le monde? Enjeux et stratégies d'appropriation et de mutation du vivant»

Au CÉGEP Ahuntsic, 9055 rue Saint-Hubert, à Montréal

Coût: avant le 31 août, 85 \$. Après, 100 \$

Pour information: (514) 270-6089

Vente de faillite officielle

Tapis persans et asiatiques

Nous avons le mandat de liquider le reste de l'actif de la Collection Zial de Toronto, en faillite. Nous y avons ajouté des articles à l'intention des Montréalais. Il s'agit là de la plus extraordinaire et de la plus complète collection de tapis persans que vous ayez pu voir ou même imaginer. À titre d'exemple: Tabriz rehaussés de soie, Isfahan, Nain et Qum en soie, Serapi, caucasiens, kashan signés, Mashad antiques, Qashgani et beaucoup d'autres dans une variété de dimensions, de motifs et de couleurs. Aucune offre raisonnable ne sera refusée.

Exemples de tapis persans:

NOM	GRANDEUR	VALEUR	PRIX
Kashan signé	14 x 10'	12 500 \$	999 \$
Mashad	13 x 10'	12 200 \$	959 \$
Tabriz	7 x 10'	9 200 \$	699 \$
Nain arsoie	7 x 10'	12 000 \$	989 \$
Heriz	8 x 11'	11 500 \$	859 \$
Zanjan	5 x 7'	2 900 \$	199 \$
Ghashghaie	2,6 x 9'	1 900 \$	199 \$

Et beaucoup d'autres tapis de 2'x3' à 12'x16'

Dernière chance!

La vente a lieu:

2 JOURS seulement

SAMEDI 25 AOÛT de 11h à 20h

DIMANCHE 26 AOÛT de 11h à 20h

Emplacement: HOLIDAY INN MONTREAL-CENTRE-VILLE 420, SHERBROOKE OUEST Tél.: (514) 842-6111

Conditions: Comptant, Visa et Amex. Tous les articles sont étagés et garantis authentiques. Essai offert par World of Art Inc. Pour plus de détails, composer le (418) 865-1441. Occasion possiblement unique!

É D I T O R I A L

À armes égales

Le Bloc québécois, comme tous les autres partis politiques fédéraux, se met en mode électoral devant l'imminence du déclenchement d'une élection générale cet automne. Il s'y prépare avec fébrilité car se dessine une lutte féroce avec le Parti libéral.

Le Parti conservateur de Joe Clark n'est pas encore mort que bloquistes et libéraux s'en disputent déjà la dépouille, avec une avidité qui en dit long sur l'importance qu'ils accordent au prochain scrutin. En raison de l'affaiblissement justifié du Parti conservateur et de la faible implantation de l'Alliance canadienne au Québec, le Bloc et le Parti libéral s'affrontent à armes égales, avec un minimum de distorsion venant des tiers partis. Dans de telles circonstances, il n'y a pas de petits gains, tout au contraire.

Pour ces deux partis, cette prochaine élection sera déterminante. Du côté libéral, le sort du gouvernement Chrétien pourrait en dépendre. Pour éviter de se retrouver en minorité — le pire des cas de figures prévisibles en ce moment —, il lui faut augmenter son nombre de sièges au Québec pour compenser les pertes qu'il subira inévitablement, à l'ouest de l'Outaouais, aux mains de l'Alliance.

Pour le Bloc, c'est la pertinence même de son existence qui sera en cause. Après être passé de 54 sièges à 44 à l'élection de 1997, ce parti se trouverait en porte-à-faux s'il perdait encore une dizaine de sièges. Seraient mises en cause sa crédibilité et sa légitimité dans la

défense des intérêts des Québécois si ceux-ci accordaient une majorité de sièges et de suffrages aux libéraux, sans parler de l'impact que cela aurait sur l'avancement de la cause de la souveraineté. À l'inverse, il y gagnerait à tous égards s'il réussissait à maintenir ses positions ou, mieux, à rattraper une partie des pertes subies à la dernière élection, surtout dans ce cas de figure d'un gouvernement minoritaire. Détenir la «balance du pouvoir» lui donnerait une emprise réelle sur l'évolution des choses.

Le discours qu'adoptera le Bloc québécois durant cette campagne sera significatif. Faire de la souveraineté l'enjeu principal du débat, dans une sorte de banc d'essai référendaire, polariserait le débat et conduirait aux résultats défavorables à la souveraineté que les sondages indiquent déjà. Il lui faut plutôt se centrer sur ce qui est sa mission première dans le contexte actuel, soit la défense des intérêts du Québec. Cela lui permettra d'aborder aussi bien les dossiers de la santé, de l'emploi et de la pauvreté que celui, incontournable, du projet de loi C-20 sur la clarté.

Le meilleur allié des bloquistes sera, dans ce contexte, Jean Chrétien, dont la politique d'affrontement envers le Québec dans le dossier constitutionnel heurte un grand nombre de Québécois de différents horizons politiques. En-dehors des rangs souverainistes, le Bloc espère rallier les nationalistes qui, par le passé, votaient conservateurs. Pour y arriver, il lui faudra se montrer accueillant aussi bien en paroles qu'en gestes. Les conservateurs ne voudront pas de ce «beau risque» qu'on leur propose de prendre en joignant le Bloc pour barrer la route à Jean Chrétien s'ils n'y trouvent leur place.

Le Bloc québécois n'est plus le parti de coalition qu'il était au point de départ. Au-delà de la forte personnalité de son chef d'alors, Lucien Bouchard, cela a contribué pour beaucoup à son succès de 1993. C'est ce vers quoi il doit retourner s'il veut consolider et élargir ses suffrages. La meilleure façon de témoigner de son ouverture serait d'y accueillir des candidatures représentant les diverses tendances du spectre nationaliste. Ce serait bien si la députée conservatrice de Shefford, Diane Saint-Jacques, rejoignait le Bloc. Ce serait encore mieux si s'ajoutaient plusieurs nouvelles recrues dans un effort de renouvellement de la députation. Si jamais «l'effet Martin» se manifestait, ce parti serait alors mieux préparé à y résister.

bdescoteaux@ledevoir.ca

De l'avarice

S'il fallait résumer la dernière édition du *Rapport canadien sur le développement* que signe l'Institut Nord-Sud en un mot et un seul, déprimant serait le qualificatif le plus approprié. En deux mots, ce serait déprimant et hypocritique, l'hypocrisie qu'affichent les gouvernements en général et les organisations qui ont

pour mandat, comme la Banque mondiale, d'aider un tant soit peu les pays en voie de développement.

Signe des temps, d'un temps macabre, le style employé pour détailler la situation est débarrassé des scories qui meublent cette langue de coton si dominante de nos jours. Invité à composer

la présentation du rapport, Stephen Lewis, ambassadeur du Canada à l'ONU et ancien directeur adjoint de l'UNICEF, ose critiquer clairement et nommément toute une panoplie de hauts dirigeants d'organisations internationales. Un exemple? Federico Mayor, directeur général de l'UNESCO pendant une dizaine d'années, «a donné un nouveau sens à l'autoglorification. Il a commencé dans la vie comme pharmacien-poète, et aurait dû se cantonner à la poésie.» Edouard Saouma, directeur général de la FAO, entité des Nations unies se consacrant à l'alimentation et à l'agriculture, «vivait comme un roi et abdiquait les responsabilités de son portefeuille». Tous portraits confondus, le monde des responsables de l'UNESCO, UNICEF, ONU et autres, s'avère le royaume de mégalomanes.

La chose est d'autant plus funeste, révoltante, qu'il y a urgence sur tous les fronts. En Afrique, le sida a déjà fait 14 millions de morts, le nombre de personnes infectées atteint les 23 millions et à compter de 2005, on enterrera 10 000 individus par jour. Les programmes d'éducation primaire universelle ont été réduits à rien, au néant de l'indifférence, et l'allègement de la dette des pays les plus pauvres promis en 1996 s'est transformé en une sinistre farce montée par des guignols aux mains ensanglantées.

Et tout cela parce que les pays riches ne cessent de rogner la chiche allocation prévue pour les pays pauvres. En 1991, l'aide canadienne représentait à peine 0,50 % du PNB; l'an dernier, cette aide est tombée à 0,29 %, soit très en-dessous, ainsi d'ailleurs que le souligne M. Lewis, de la cible établie (0,70 %) par Lester B. Pearson en son temps. Que l'on en soit rendu là, si bas dans la pingrerie, est le comble de la mesquinerie.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Police et statu quo social

Plus les actions de la population seront nombreuses, variées et diversifiées, plus elles risquent de faire une contrepartie valable à la domination souvent abusive des financiers et faiseurs d'images mondiaux qui nous assaillent de mille et une façons dans notre vie de tous les jours. Mais l'on sait aussi, par ailleurs, qu'avec la mondialisation tous les systèmes, que ce soit l'économique, le social ou le culturel, sont à ce point imbriqués les uns dans les autres que toute volonté d'évolution ou de changement social est plutôt limitée et difficile, et cela, même dans un univers démocratique comme le nôtre.

Les policiers, en faisant respecter les lois votées par des gouvernements élus, se doivent normalement d'assurer la viabilité de cet espace démocratique. Tel est le sens originel du mot grec *polis* qui voulait dire, selon Aristote, l'organisation de la vie dans la cité. Mais, disons-le, le citoyen a présentement l'impression inverse et considère plutôt que la police, loin de favoriser pleinement l'expression de ses droits, s'amuse plutôt à le harceler et à le contrôler.

Évidemment, il ne s'agit pas pour ce citoyen de tomber indolent et inutilement dans la désobéissance civile mais de savoir, dans certaines circonstances, faire la part des choses et d'utiliser les moyens disponibles (réunions populaires, manifestations, grèves, etc.), pour affirmer alors à bon escient et en toute quiétude ses droits ou ses revendications quand une cause valable le justifie. Les humains ont des droits et des intérêts communs et ces intérêts doivent prédominer si l'on veut que la vie en société soit tenable. Tel est, je pense, le seul et véritable progrès en démocratie.

Or, actuellement, et plus que jamais auparavant, le pouvoir policier, sensé représenter les droits de la majorité, est aux mains de quelques technocrates eux-mêmes au service d'un pouvoir légaliste. Un tel pouvoir, centralisé alors à l'extrême, est devenu un pouvoir avant tout administratif. À ce titre, la police, organisée en réseaux informatisés, administre tous les jours des centaines et des centaines de dossiers. C'est ainsi que le policier d'aujourd'hui, loin de ressembler à un Elliot Ness

jouant des poings et du pistolet, ressemble plutôt à un administrateur grisâtre et grincheux qui joue du crayon et du papier... Son point fort: le rapport de police. Bureaucrate avant tout, il observe, il classe et conserve dans ses fichiers électroniques des milliers et des milliers de dossiers.

Mais, de ce fait, disons-le, le pouvoir policier ne joue plus comme autrefois correctement son rôle à l'intérieur de la cité. En s'enfermant dans ce légalisme de papier déshumanisant, la force policière, en apparence neutre et apolitique, se trouve réduite malgré elle à l'expression du totalitarisme économique dominant. Car il faut voir qu'avant même la manifestation de toute forme de contestation ou de remise en cause du système par le citoyen contestataire et revendicateur, tout désir d'action se trouve neutralisé par un tel pouvoir légaliste qui pèse tout lourd sur les épaules du citoyen déjà exaspéré. Ce faisant, cette police, loin d'assurer la vitalité de l'espace démocratique, n'assure plus que la pérennité du *statu quo* social. Et, de la sorte, au service de quelques-uns plutôt que de la majorité, elle se fait répressive plutôt que progressive.

Pierre Desjardins
Auteur et professeur de philosophie
Montréal, 21 août 2000

Le chiffre, un «être» délicat

«Le chiffre est un être délicat qui, soumis à la torture, se plie au moindre de vos desirs.» En plein cœur d'une campagne des parents qui dénoncent l'augmentation des coûts qu'entraîne la fréquentation scolaire de leurs enfants, André Caron, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec (*Le Devoir*, 24 août 2000), prétend, chiffres à l'appui, que les coûts «reliés aux activités éducatives» ont baissé au cours des 10 dernières années. M. Caron est l'exemple parfait du fonctionnaire qui se cantonne dans son petit univers et qui oublie de regarder ce qui se passe en dehors des limites confortables de son casier.

Il convient que «s'il y a augmentation de la facture pour certains parents, elle découle des

fraîches de surveillance du midi qui doivent s'autofinancer». Premièrement: ce n'est pas «si». Il y a une tarification nouvelle qui est apparue dans plusieurs commissions scolaires à partir de 1992 et qui ne cesse de gagner du terrain depuis lors. Deuxièmement: cette tarification représente un montant souvent supérieur au compte de taxe scolaire d'un propriétaire de maison unifamiliale. Troisièmement: l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique permet aux commissions scolaires de tarifier la surveillance des diners. La loi ne leur en fait pas une obligation. La preuve en est que plusieurs commissions scolaires refusent d'appliquer ce tarif aux parents.

Enfin, et c'est là le plus grave, M. Caron fait de la bien petite argutie lorsqu'il distingue les coûts liés aux activités éducatives et relevant de ses responsabilités et les coûts liés à la surveillance des diners ne relevant pas de sa responsabilité. Le fameux article 292 clarifie que le transport pour entrer et sortir de l'école est financé à même les impôts de tous les contribuables. Si nous continuons à prétendre que l'instruction publique, particulièrement au primaire et au secondaire, doit être financée par l'ensemble des contribuables, il est logique que le transport pour se rendre à l'école soit gratuit pour les usagers. Avec les transferts d'écoles et le fait que les deux parents travaillent souvent à l'extérieur, le fait de dîner à l'école n'est pas un choix mais bien une réalité équivalente au transport du matin et du soir et une condition incontournable et liée à la fréquentation scolaire.

La décision d'avoir et d'éduquer des enfants est cruciale pour la survie de toute société. La gratuité pour les usagers d'un système d'éducation publique financé à même les impôts de tous les contribuables est un principe juste et équitable pour tout le monde. Ce sont les enfants de celles et ceux qui ont décidé d'en avoir qui paieront les pensions de celles et ceux qui ont décidé de ne pas avoir d'enfants! Des interventions comme celle de M. Caron et celle du gouvernement du Québec dans le dossier de la tarification de la surveillance des diners dans les écoles sont à dénoncer.

Philippe Bonneau
Châteauguay, 24 août 2000

LIBRE OPINION

McGill, un atout pour tout le Québec

BERNARD J. SHAPIRO
Principal et vice-chancelier

LUC VINET
Vice-principal (Enseignement)
Université McGill

L'article intitulé «Morts de rire» publié cette semaine dans *Le Devoir* fait ignominieusement outrage à l'un des établissements les plus illustres, les plus productifs et les plus stratégiques du Québec. Je ne peux pas concevoir qu'il prête à rire à McGill ou ailleurs au Québec, à moins que ce ne soit d'incrédulité.

Il est en effet incroyablement nous devons encore aujourd'hui réaffirmer certaines évidences. L'Université McGill et sa vaste communauté de professeurs, d'employés, d'étudiants et d'anciens étudiants font partie intégrante du Québec, où l'Université plonge ses racines depuis près de 180 ans et participe, par ses activités, à presque toutes les facettes de la vie sociale. Qu'on me permette simplement de rappeler quelques faits...

Tous les Québécois ont, d'une façon ou d'une autre, la chance exceptionnelle de tirer profit du savoir des professeurs et des étu-

dians que McGill recrute dans le monde entier.

Au cours des dix dernières années seulement, grâce aux étudiants étrangers et à ceux des autres provinces, aux dons et aux subventions d'organismes canadiens et étrangers, l'Université McGill a injecté plus de cinq milliards de dollars au Québec, ce qui s'est traduit par des millions en recettes fiscales pour le gouvernement du Québec.

Si beaucoup de nos diplômés (et notamment, québécois) quittent le Québec, bon nombre reviennent tôt ou tard riches d'une vaste expérience et de nombreux contacts. Ceux qui s'établissent dans les autres provinces et à l'étranger sont autant d'ambassadeurs enthousiastes du Québec et contribuent à tisser des réseaux d'affaires et de relations culturelles qui profitent directement à l'économie du Québec.

Les dons versés à McGill proviennent de plus de 78 pays et viennent rehausser la qualité des programmes d'enseignement offerts à tous nos étudiants. Ils renforcent également notre potentiel de recherche et nos réseaux de recherche au Québec, au Canada

et dans le monde. Quant aux campagnes d'appels de fonds de McGill, elles remontent à plus d'un siècle, soit bien avant l'instauration de l'aide financière du gouvernement. Elles sont avantageuses pour le Québec et doivent être encouragées.

L'Université McGill est fière de son statut d'établissement d'enseignement de langue anglaise et constitue à ce titre un atout pour le Québec. L'attrait que l'Université exerce sur les étudiants non anglophones en témoigne avec éloquent, car au moins 22 % de nos étudiants sont francophones et 23 %, allophones.

Les subventions de recherche octroyées par la Fondation canadienne pour l'innovation, en vertu d'un processus très concurrentiel, se traduiraient par l'injection de 60 millions de dollars dans l'économie du Québec et ouvriraient la voie à un vaste éventail de découvertes extraordinaires.

On ne saurait sous-estimer les efforts déployés pour obtenir ces fonds et trouver des partenaires dans le secteur privé; ces recherches contribueraient à faire de l'Université, et donc du Québec, un chef de file de calibre mondial dans

la société du savoir du XXI^e siècle.

La décision du gouvernement de rajuster la subvention de McGill témoigne en partie de l'atout que McGill représente et constitue un investissement qui profitera à tous, même si sa mise en œuvre s'échelonne sur des années.

Il n'y a rien de surprenant à ce que le gouvernement du Québec soit prêt à reconnaître de différentes façons la productivité de l'Université McGill. Après tout, les professeurs de McGill obtiennent en moyenne 45 000 \$ par an en subventions de recherche du gouvernement fédéral; ils ont signé 35 % des publications universitaires au Québec, ce qui leur a valu 28 % des subventions de recherche du Québec.

Tous les Québécois, sans exception, doivent chercher à bâtir l'avenir en s'appuyant sur de tels atouts, et non s'employer à les détruire.

L'Université McGill est un établissement hautement performant. Elle a su faire reconnaître ses mérites et continuera de le faire. Beaucoup sont prêts à affirmer qu'elle mérite davantage. Les faits parlent d'eux-mêmes. La vérité doit s'imposer.

IDÉES

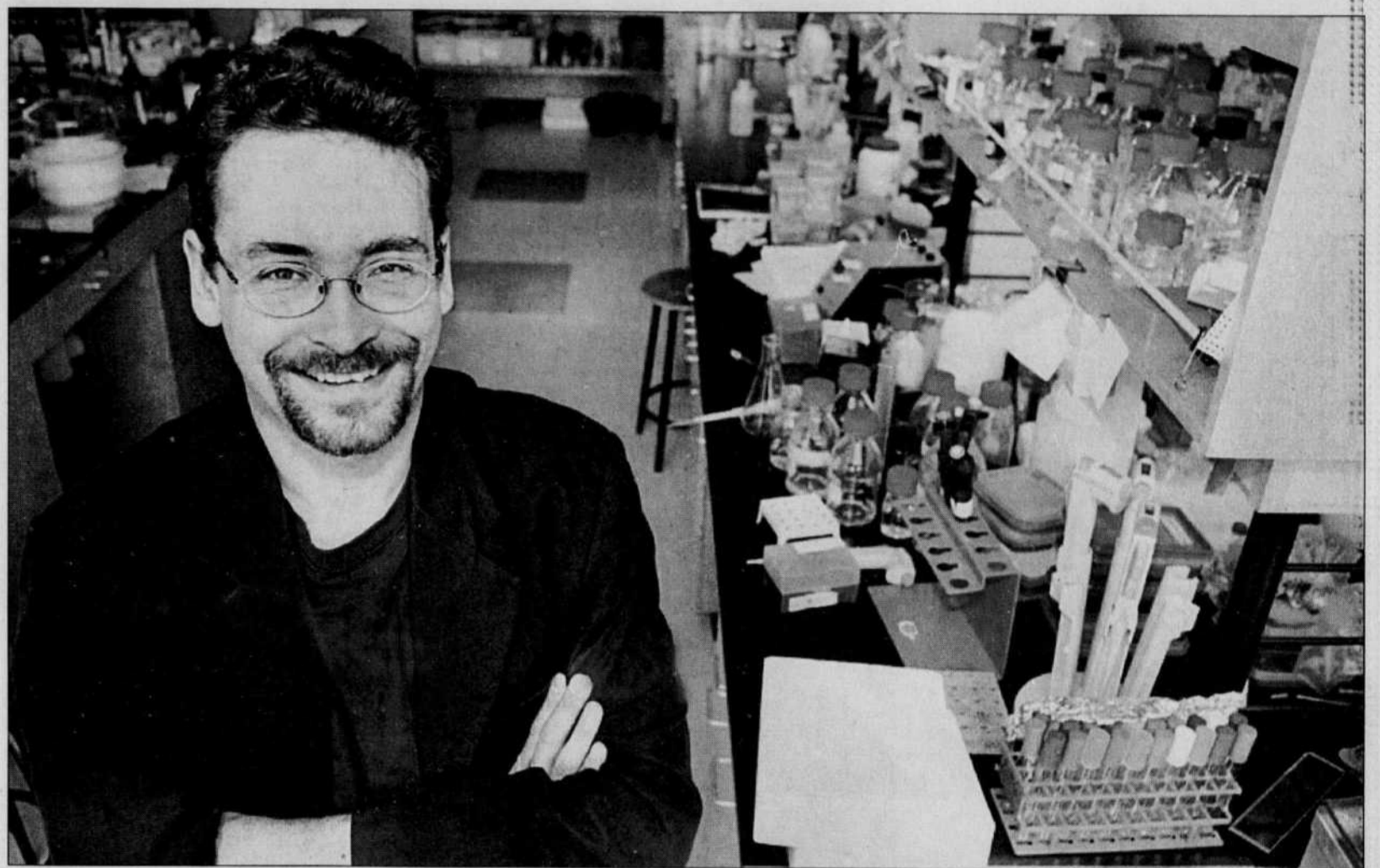
Plantes et aliments transgéniques

Des mutants bien naturels...

Il importe de noter que nous avons tous peut-être ingéré des OGM bien avant l'apparition des plantes transgéniques produites en laboratoire



La révolution génétique
DOMINIQUE MICHAUD,
AGR., PH.D.
Professeur de transformation génétique
Département de phytologie
Université Laval



SOURCE UNIVERSITÉ LAVAL

Après l'obtention en 1989 d'un diplôme de premier cycle en agronomie de l'Université Laval, Dominique Michaud a effectué des études de maîtrise et de doctorat en biochimie végétale à l'Université Laval et à l'Université de Rouen (France) jusqu'en 1994. Au cours des deux années suivantes, il s'est joint au Department of Plant Science de l'Université de Colombie-Britannique à titre de chercheur-boursier du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada pour y parfaire sa formation en biochimie et transgénèse végétale. Depuis 1996, il réalise des travaux de recherche au Centre de recherche en horticulture de l'Université Laval sur les thèmes de la physiologie du stress et de la transgénèse comme outil de protection des plantes cultivées. Il a publié plusieurs articles scientifiques sur le thème des plantes transgéniques, en plus d'éditer récemment un ouvrage collectif spécialisé sur la transgénèse en phytoprotection. Il enseigne en physiologie et en transgénèse végétales, en plus de donner fréquemment des entrevues et conférences de vulgarisation sur le thème général des OGM. Il prépare actuellement un livre grand public sur le même thème, à paraître dans quelques mois.

duits agricoles que nous consommons aujourd'hui est le fruit de leurs efforts. Dans le cas de la transgénèse, les progrès actuels dérivent plutôt d'approches développées récemment, désignées collectivement sous le vocable de génie génétique. Notre capacité à imiter au laboratoire le processus naturel de transgénèse ne remonte qu'à une trentaine d'années, l'article fondateur du domaine ne datant que de 1973.

Le développement d'OGM *in vitro* s'est accéléré à un rythme soutenu pour contribuer de façon cruciale à la compréhension de processus biologiques complexes, en particulier dans les domaines biomédical et agroalimentaire. Côté de l'animal, des bactéries transgéniques sont utilisées depuis plus de vingt ans pour la production d'insuline humaine recombinante et, de plus, la plupart des grands groupes d'organismes vivants ont été transformés avec succès pour l'étude de mécanismes fondamentaux ou à des fins appliquées. Au cours des quinze dernières années, des plantes et des animaux de ferme transgéniques ont été développés pour la production de composés utiles, actifs dans l'organisme modifié ou récupérés à des fins médicales ou industrielles.

Les premières plantes transgéniques développées en laboratoire sont apparues pour leur part au début des années 1980, après que le processus de transgénèse naturelle par des bactéries appelées agrobactéries eut été élucidé. Dans notre environnement, ces bactéries attaquent une vaste gamme de plantes et les transforment génétiquement en leur insérant des gènes à l'origine d'une maladie appelée galle du collet. De nos jours, la procédure de transgénèse végétale la plus courante est basée sur l'emploi de souches agrobactériennes modifiées par génie génétique, qui peuvent toujours transformer la plante mais qui ne peuvent plus causer les symptômes de galle parce que les gènes normalement intégrés ont été retirés. Les gènes néfastes à la plante sont remplacés par un ou quelques gènes d'intérêt, si bien que la plante modifiée accumule désormais dans ses organes un produit de ces gènes, qu'il s'agisse d'un facteur de résistance aux insectes, d'une protéine à haute valeur nutritive ou d'un plastique biodégradable.

Risques absolus, risques pesés

Mais si les risques liés à l'ingestion d'aliments transgéniques apparaissent limités, des effets négatifs possibles ne peuvent être ignorés. En particulier, alors que la plupart des protéines alimentaires sont bénéfiques pour notre santé, certaines sont allergènes même lorsque ingérées en faible quantité. Il est bien connu que les allergies alimentaires sont dues à la présence de protéines dans nos aliments qui, parvenues dans notre système digestif, demeurent stables et atteignent notre intestin sous forme entière ou fragmentée. À ce niveau, elles pénètrent dans notre système circulatoire et causent chez certains une réaction allergique parfois violente. Comme l'étiquetage des OGM n'est pas prescrit au Canada, il est compréhensible que ceux de nos concitoyens qui souffrent d'allergies alimentaires soient craintifs face à la venue des OGM sur le marché.

Comment savoir si la pomme de terre retrouvée sur l'étagère devant nous au supermarché contient ou non une protéine de l'arachide s'il n'y a pas d'étiquetage pour les OGM?

Mais d'un point de vue réglementaire, tout produit alimentaire contenant une substance allergène doit être étiqueté, peu importe sa provenance ou le processus par lequel il a été développé. Par conséquent, une plante transgénique modifiée avec un gène encodant une protéine allergène — mais qui commercialisera une telle plante! — devra être identifiée parce qu'il y a un risque démontré pour certains consommateurs, en l'occurrence les gens sujets aux allergies. Et bien que certains prétendent que nous ne connaissons rien aux protéines allergènes, des protocoles sont disponibles pour leur détection et leur analyse, qu'elles soient présentes naturellement dans nos aliments ou introduites par transgénèse. Dans nos aliments qu'à ce jour nous consommons, nous savons qu'à ce jour nous consommons sur la structure des protéines demeurent relativement limitées étant donné la grande complexité du sujet, mais il importe de noter que les protocoles d'analyse utilisés pour l'étude des protéines allergènes se sont avérés efficaces jusqu'ici pour assurer notre protection, peu importe leur provenance.

Enfin, s'il apparaît plausible d'affirmer que certaines applications de la transgénèse sont moins souhaitables que d'autres, nous pouvons aussi supposer, sur la base des connaissances actuelles, que les risques posés pour la santé humaine sont faibles dans la mesure où le gène introduit ne code pas pour une protéine allergène ou toxique. Aussi est-il important de considérer en parallèle toutes les facettes du problème traité par l'application envisagée. En protégeant nos cultures, par exemple, souhaitons-nous ingérer des pesticides indigestibles dont nous devrions facilement les effets négatifs sur notre santé? Ou préférons-nous plutôt ingérer la protéine Bt, non allergène, rapidement dégradée par nos enzymes digestives et utilisée de surcroît en agriculture biologique depuis déjà plusieurs décennies? Certains vanteront plutôt les mérites des pesticides dits «naturels», mais est-il besoin de rappeler que la toxicité de certains de ces composés est plus élevée que celle de plusieurs pesticides de synthèse?

Des OGM bénéfiques pour notre santé?

Et si, par ailleurs, l'ingestion d'OGM s'avérait bénéfique pour notre santé? Si, en plus de permettre une diminution de l'emploi des pesticides de synthèse, des plantes transgéniques pouvaient s'avérer utiles pour la prévention ou le traitement de maladies? Ou encore pour l'élimination de composés indésirables dans nos aliments?

À cet égard, le cas du riz hypoallergène apparaît particulièrement intéressant. Parce que des millions de gens en Asie sont allergiques au riz, des chercheurs ont développé par transgénèse des lignées de riz pauvres en protéine allergène. Or, des tests cliniques réalisés depuis quelques années ont démontré que des sujets allergiques aux lignées non modifiées peuvent ingérer les grains modifiés sans réaction allergique notable, démontrant de ma-

nière éloquente le potentiel de la transgénèse pour le développement d'aliments hypoallergènes, qu'il s'agisse d'une culture vivrière comme le riz ou de plantes omniprésentes dans nos produits alimentaires comme les légumineuses ou l'arachide et ses cousines allergènes.

Alors que les OGM commercialisés jusqu'ici sont pour la plupart utiles à la ferme, des OGM d'intérêt plus marqué pour le consommateur feront graduellement leur apparition au cours des prochaines années. Nous pouvons deviner la venue, à plus ou moins brève échéance, d'aliments riches en acides aminés essentiels, de légumes favorisant un faible taux de cholestérol sanguin, de fruits et légumes à effet antiviral ou antimicrobien, ou encore de céréales à teneur accrue en vitamine A ou en composés variés nous protégeant de maladies dégénératives comme l'arthrite ou le cancer.

Si le procès actuel de la transgénèse laisse présager un refus à court terme de la transgénèse *in vitro* comme approche d'amélioration des plantes et des animaux, il est possible par ailleurs que les bénéfices à tirer du développement de certains produits transgéniques favorisent une acceptation graduelle et durable du génie génétique dans l'opinion publique.

L'attitude réactionnaire de plusieurs de nos concitoyens est souvent liée, ces temps-ci, à la mainmise de certaines compagnies multinationales sur les produits issus des biotechnologies et à des pratiques commerciales parfois douteuses. La concentration des droits légaux entre les mains de quelques compagnies et — selon certains — l'incapacité de nos dirigeants à gérer efficacement ce dossier chaud des OGM sèment l'inquiétude dans la population, inquiétude nourrie de surcroît par une panoplie d'affirmations et d'images fausses ou incomplètes véhiculées depuis un certain temps sur la nature et les risques associés aux OGM. On demande aujourd'hui aux gens de faire un choix sur le devenir des OGM mais des arguments négatifs sont le plus souvent apportés. «Les OGM, nous dit-on, ne montrent aucune utilité, pourquoi donc prendre des risques?»

Mais justement, il est à souhaiter que, rapidement, nous puissions faire ce choix comme nous le faisons habituellement lorsque nous prenons une décision: en pesant le pour et le contre. Lorsque nous aurons à décider si oui ou non nous voulons consommer des OGM; si oui ou non nous acceptons la transgénèse comme approche d'amélioration utile et complémentaire aux approches employées depuis des centaines, il sera sans doute profitable de savoir aussi que certains OGM pourraient non seulement être sans danger pour notre santé, mais aussi montrer des qualités nutritionnelles ou prophylactiques insoupçonnées. Il sera peut-être pertinent de se rappeler, aussi, que la transgénèse est un processus, non un produit, par lequel des micro-organismes, des plantes ou des animaux sont développés à des fins parfois scientifiques, parfois appliquées. À des fins non souhaitables, sans doute, dans certains cas, mais à des fins souhaitables, peut-être, dans d'autres cas.

Les premières plantes transgéniques développées en laboratoire sont apparues au début des années 1980

Glucides, lipides, etc.

D'un point de vue physiologique, un tel effet négligeable apparaît vague, considérant que nous ingérons et digérons chaque jour des millions de gènes et de protéines. Alors que notre système digestif ne peut dégrader certains composés retrouvés dans notre chaîne alimentaire (par exemple des pesticides), les gènes introduits par transgénèse tout comme le produit de leur expression — des protéines — sont des cibles naturelles pour nos enzymes digestives, au même titre que les sucres ou les lipides desquels nous tirons notre énergie.

Lorsque nous dégustons une pomme, des pommes de terre ou de la viande, nous ingérons une panoplie de composés nutritifs, au nombre desquels se trouvent de l'ADN (les gènes) et toutes ces protéines bonnes pour notre santé. Dans un aliment transgénique, nous retrouvons non pas des milliers de gènes mais bien un ou à peine quelques-uns de plus. Et comme un gène code le plus souvent pour une protéine, une plante transgénique parvenue dans notre assiette contiendra non plus quelques centaines de protéines, mais bien une ou à peine quelques-unes de plus.

Il importe d'ailleurs de noter que nous avons tous peut-être ingéré des OGM bien avant l'apparition des plantes transgéniques produites en laboratoire. Dans notre environnement, les êtres vivants évoluent et s'échangent de l'information génétique par deux voies universelles: la reproduction sexuée et la transformation génétique, ou transgénèse. Dans le premier cas, il y a mélange de gènes par échange «sexuellement compatible» entre deux individus, d'où l'existence bien connue d'une barrière des espèces. Et bien sûr, on ne croise pas un poisson avec une fraise ou une tomate...

Dans le cas de la transgénèse, des gènes sont échangés plutôt de façon «mécanique». Des gènes sont ajoutés — ou greffés — au bagage génétique d'un organisme récepteur sans qu'il y ait rapport sexuel. Ce processus, par lequel un organisme transgénique est créé, est un processus universel dans notre environnement, comme le sont les échanges sexuels. Des micro-organismes s'échangent des gènes de résistance aux antibiotiques, des bactéries transforment génétiquement nos plantes cultivées et des virus modifient notre propre patrimoine génétique pour assurer leur cycle de réplication.

Le petit côté naturel de la transgénèse

Sur le plan agronomique, les améliorateurs maîtrisent depuis longtemps les concepts de croisement sexué et de sélection, si bien que l'essentiel des pro-

Si les risques liés à l'ingestion d'aliments transgéniques apparaissent limités, des effets négatifs possibles ne peuvent être ignorés

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoît Mungier (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres); Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (commiss). La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbout, Dominique Larivière, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruellan (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; à la production : Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Briën (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Leclapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Bélièvre (secrétaire administrative), Danielle Laperrrière, Nathalie Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

C L'horaire détaillé de la
Chaîne culturelle
aujourd'hui, en page 8 de
L'Agenda du Devoir

ISO

SUITE DE LA PAGE 1

Le souhait de la FCSQ d'allier soudainement au système scolaire une norme traditionnellement associée à l'industrie vient de l'exemple qu'ont montré déjà les cinq établissements qui ont été certifiés ISO 9001 au cours des cinq dernières années. C'est la Commission scolaire de l'Énergie, à Shawinigan, qui a lancé le bal en 1995, en obtenant pour son service aux entreprises la certification ISO 9001, une première au Québec dans le secteur de la formation.

«Nous voulons nous donner une manière de contrôler notre produit avant de le livrer», explique Pierre Chénard, directeur des services de l'enseignement aux adultes et aussi président du Club de balisage ISO du Québec. Depuis l'avènement d'ISO, le service aux entreprises de la CS de l'Énergie a revu sa manière de livrer son produit, soit la formation donnée aux entreprises par les sous-traitants de même que les guides d'apprentissage. «Ça fonctionne beaucoup mieux qu'avant», affirme M. Chénard, que la FCSQ a approché. On a l'impression de moins jouer au pompier.

Dans un contexte où les universités sont soumises à des contrats de performance, où le ministre de l'Éducation a déjà évoqué le souhait de tenter des opérations de «benchmarking» avec les établissements d'enseignement supérieur, où les commissions scolaires et les cégeps devront soumettre sous peu des plans de réussite, la course à la qualité semble être de bon ton dans les écoles. «Nous voyons qu'il y a une volonté claire du côté du ministre de l'Éducation d'augmenter la performance et la qualité», explique M. Chénard. Il a annoncé ses couleurs.

Après Shawinigan, quatre autres commissions scolaires ont suivi le pas: à Jonquières, Amos, Chicoutimi et Buckingham, les services aux entreprises ont obtenu eux aussi leur norme ISO. À Shawinigan, un centre de formation professionnelle a obtenu son accréditation en mai dernier, une école forestière est en pleine démarche pour faire de même à La Tuque, et un centre d'éducation aux adultes songe sérieusement à s'y mettre.

Pourrait-on voir bientôt la traditionnelle banderole ISO 9001 tendue sur la devanture d'une école primaire plutôt que sur une industrie de production d'automobiles? «Nous ne sommes pas rendus exactement là dans la démarche», explique Hélène Fournier, de la FCSQ. Dans un premier temps, on s'adressera à nos gestionnaires pour voir s'ils auront le goût de se diriger vers la démarche, mais ça pourrait aller éventuellement bien au-delà.

La certification ISO nécessite toutefois des investissements importants, tant en ressources humaines qu'en temps et argent. «Au total, le processus de certification peut coûter à peu près 20 000 \$ à un service», explique Pierre Chénard, précisant que la facture peut gonfler en fonction des intentions de l'entreprise ou du service. «Je pense que ça vaut le coup, et qu'il faut percevoir cela comme un investissement», croit Hélène Chénier, de la FCSQ.

Le professeur Kéluda regarde d'un œil critique le mariage d'une norme traditionnellement associée à l'entreprise avec le système scolaire. «Tout le monde essaie d'optimiser les ressources actuellement, c'est le discours ambiant», explique-t-il. Le ministre de l'Éducation lui-même parle de performance et semble baser ses calculs de financement des universités sur la recherche d'objectifs de performance. Contrairement au système privé, le public ne se retrouve toutefois pas devant la même urgence de «performer», ajoute-t-il. «Le secteur public va demeurer, qu'il soit bon ou mauvais, tandis qu'une entreprise fait faillite si elle ne présente pas certains résultats. Et dans plusieurs cas, la norme ISO a plus un effet psychologique que pratique sur le fonctionnement de l'entreprise.»

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

LORIA

SUITE DE LA PAGE 1

pas que le sort des Expos ou celui du nouveau stade soit scellé. Loria se dit toujours prêt à envisager l'achat du terrain et pourrait bonifier toute proposition d'achat faite auprès de la Société immobilière par des acheteurs éventuels, dans la mesure où les autorités gouvernementales augmentent leur implication financière dans le projet de construction d'un nouveau stade au centre-ville. Mais à ce propos, hier matin à Granby, le ministre des Finances, Bernard Landry, a rejeté du revers de la main toute possibilité que des fonds publics supplémentaires soient injectés dans le tumultueux dossier des Expos. «Ce que nous avions à faire, nous l'avons fait. Ce que nous avions à offrir est sur la table. Nous n'avons pas l'intention d'aller plus loin. Notre intervention était bien calculée, bien calibrée, a été bien accueillie par le secteur privé.»

Selon les informations recueillies par Le Devoir, les 190 millions proposés par le groupe Loria pour le rachat des actions des autres partenaires seraient versés en paiements successifs répartis sur plusieurs années.

Cette offre généreuse du commanditaire à ses partenaires contredit ceux qui mettaient en doute la capacité financière du riche marchand d'art de se porter

acqureur de l'équipe. On se rappellera à ce propos qu'il y a quelques années Loria était venu à un cheveu d'acheter les Orioles de Baltimore, n'étant coiffé au fil d'arrivée que par Peter Angelos, l'actuel propriétaire de l'équipe de Baltimore évoluant dans la ligue américaine. Ironiquement, Loria risque de retrouver une fois de plus Angelos sur son chemin s'il envisage de déménager les Expos à Washington, comme la rumeur le veut dans l'entourage du baseball majeur à New York. Washington étant dans le territoire géographique protégé par les droits territoriaux appartenant à Baltimore, il est d'ores et déjà assuré que Peter Angelos opposera son veto à la venue d'une équipe à Washington. Le commissaire pourrait cependant intervenir et permettre à Loria d'envahir le territoire, quitte à lui imposer une pénalité sous la forme d'une compensation financière importante versée à Peter Angelos.

Quant à la possibilité de fermer les livres et d'éliminer l'équipe, une option proposée par un comité de la ligue chargé d'évaluer la situation des équipes évoluant sur des marchés à faible revenu, le bureau du commissaire se refuse à l'envisager pour le moment, se contentant de dire qu'elle fait partie d'un scénario peu probable de dernier recours.

LANGUE

SUITE DE LA PAGE 1

de la Loi fédérale sur les jeunes délinquants, qui va à l'encontre des choix de société des Québécois et illustre de façon impérative l'importance pour eux d'adopter leurs propres lois. «Notre statut à l'intérieur du Canada n'est pas étranger à nos difficultés», un argument qu'il faut reprendre en lui trouvant des illustrations concrètes, proches des gens, fait-elle valoir.

À la tête de son Comité de réflexion et d'actions stratégiques sur la souveraineté, Bernard Landry a beau dire que l'argumentaire souverainiste est au point, qu'il est connu, arrêté, Marie Malavoy pense autrement: après avoir perdu un référendum par un écart aussi mince, «il faut aller plus profondément auprès des gens», savoir les raisons de leurs hésitations devant le projet souverainiste, convaincre et vaincre leurs réticences. Pour cela, il ne faut pas prêcher à des partisans déjà ralliés à la cause. C'est facile pour les militants péquistes de se convaincre entre eux qu'ils ont raison, de s'autocongratuler, prévient-elle. C'est plus difficile de s'adresser à des gens qui ne pensent pas comme nous, mais c'est là un exercice essentiel, ajoute la vice-présidente.

Mais pour bon nombre de militants péquistes, ce Conseil national est avant tout celui qui précède les États généraux sur la langue. Trois résolutions distinctes provenant des circonscriptions de Mercier, de Laurier-Dorion et de Rosemont insistent pour que le Parti québécois définisse sa position sur la question linguistique avant même la tenue des États généraux. Les militants de Mercier et de Laurier-Dorion veulent que l'on convoque un Conseil national spécial dès cet automne pour définir la position du PQ à cet égard. Pourquoi le PQ se présenterait-il les mains vides aux États généraux? se demandent-ils.

La question peut se poser. Le PQ doit-il se définir une position bien arrêtée sur la langue avant les États généraux qui serviront pourtant à dresser un portrait de la situation, à poursuivre la réflexion, à établir des consensus? Des gens comme Marie Malavoy — et elle n'est pas la seule — jugent que le Congrès national de mai a déjà bien identifié le cadre de la réflexion du parti sur la langue. L'exécutif du PQ n'aura qu'à présenter un document de réflexion lors des États généraux qui, après tout, doivent servir à quelque chose, même pour le PQ.

Dans un tout autre esprit, d'ardents défenseurs du fait français — Hélène Pelletier-Baillargeon, Fernand Daoust, Robert Laplante, Louis Laroche, Jean-Marc Léger, Yves Michaud, Jacques-Yvan Morin, André Payette et André Reny —, à la faveur d'un appel lancé aux Québécois, ont attaché le grelot en stigmatisant le manque d'audace, «la pusillanimité» du gouvernement Bouchard en matière linguistique. Pour ces neuf personnalités, le français est en danger au Québec. Élément fondateur de la nation, la Charte de la langue française, amputée de plusieurs éléments par les tribunaux, n'est plus le gage de sauvegarde qu'elle a déjà été. Il y a urgence d'agir.

Ce type de discours, sur fond d'angoisse linguo-existentielle, s'inscrit dans une longue tradition au PQ. Avec les États généraux sur la langue qui s'en viennent, ces préoccupations occupent le haut du pavé, quittes à éclipser l'objectif contenu dans l'article premier du PQ, moins actuel, faut-il en convenir. On verra ce qui, de la langue ou de la promotion de la souveraineté, se placera au premier rang des questions qui auront retenu l'attention des militants lors de ce Conseil national. Les paris sont ouverts: à cinq contre un en faveur de la langue.

EN BREF

Délais demandés à Saint-Henri

(Le Devoir) — Craignant que les citoyens soient victimes d'un autre processus de consultation bâclé, des groupes communautaires de Saint-Henri présentent la Ville de Montréal de remettre à plus tard l'étude d'un important projet d'aménagement aux abords du canal Lachine. Solidarité Saint-Henri et le Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest (RESO) préféreraient en effet que la Ville attende les conclusions du processus de réflexions qu'elle a mis en branle en mai dernier sur sa politique de consultation avant de procéder aux modifications de zonage qui autoriseraient la construction de 650 unités de logement dans le quartier. On espère ainsi permettre aux citoyens de profiter de l'établissement de nouvelles règles présentement à l'étude telle que l'obligation de tenir des audiences publiques pour des projets d'envergure.

Landry prié de se mêler de ses affaires

(Le Devoir) — Réagissant aux propos du vice-premier ministre Bernard Landry sur l'article 45 du Code du travail et la sous-traitance, le président de la FTQ, Henri Massé, a suggéré à ce dernier de «se mêler un peu plus de ses affaires». Selon le chef syndical, M. Landry a enfourché beaucoup trop facilement le cheval de bataille du monde patronal en prétendant que l'article 45 empêche la sous-traitance. De toutes les provinces canadiennes, c'est au Québec qu'il se fait le plus de sous-traitance, soutient la FTQ. «Les politiques de développement économique et de création d'emploi — auxquelles contribue d'ailleurs notre Fonds de solidarité — sont axées depuis plusieurs années sur les PME, qui sont bien souvent des entreprises de sous-traitance», a rappelé M. Massé.

Bouchard paiera une partie du salaire de Poupart

(Le Devoir) — Fait d'une dérogation assez inusitée, le premier ministre Lucien Bouchard paiera une partie du salaire du chef du cabinet... de son adversaire libéral Jean Charest. C'est ce qu'on tranché jeudi matin les trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale. En tant que sous-ministre, Ronald Poupart gagnait un salaire de 121 087 \$ par année. Or, le nouveau poste qu'il occupe vient avec une enveloppe de 102 486 \$. Un amendement a donc été voté pour permettre à M. Poupart d'empocher la différence. Et les 18 601 \$ ne seront pas déboursés par Jean Charest, mais par le Conseil exécutif, ministère de Lucien Bouchard!

Affronter la faim et l'hiver



TRISTE scène que cet enfant afghan chétif passant un examen médical dans son village, situé en Hazarajat, région centrale du pays. Selon l'ONU, environ 100 000 personnes devront fuir l'Afghanistan par des lieux plus cléments si l'approvisionnement en nourriture n'est pas rétabli au Hazarajat avant l'hiver.

LÉGENDES

SUITE DE LA PAGE 1

Et puis Hochelaga (l'ancien nom de Montréal) en langue iroquoise signifiait: «un endroit où l'on tend une embuscade». Titre tout trouvé pour la machination sur deux roues constituant le ressort de son film.

Un petit budget: un million, une équipe qui s'est d'autant plus investie qu'elle devait se débrouiller avec les moyens du bord sur vingt jours à peine de tournage dans la région de Montréal. Le cinéaste affirme que le film est le fruit du dévouement de tous, dont celui de sa compagne, productrice et monteuse, Louise Sabourin, qui s'est investie corps et âme.

«J'étais fasciné par le milieu interlope, confie-t-il, mais j'avais de la misère à m'insérer dans une gang. Plusieurs copains, dont certains sont décédés depuis, m'en ont parlé.» Il définit son film avant tout comme une fiction mais tissée de légendes urbaines, précise que les clubs de motards et les noms des membres sont fictifs. Cela dit, le scénario a été lu par des gens du milieu qui n'auraient pas, à ce qu'il assure, hurlé à l'hérésie. Le cinéaste sait bien que les motards iront voir son film et qu'il a intérêt à ne pas trop les choquer. Je dis ça de même...

Michel Jetté a eu plusieurs vies antérieures. L'une comme enfant de Laval à cheval entre deux gangs: les bols et les délinquants, trouvant son équilibre dans le balancier. Une autre comme étu-

diant en communication à l'UQAM après un bref passage par la sociologie. Mais il fut longtemps abonné aux petits métiers qui sont l'école de la vie, dont celui d'instructeur d'haltérophilie dans un Nautilus où un client motard l'avait pris en affection. Ce dernier lui a un jour offert un poste de «doorman» videur dans un bar de danseuses de l'est de la ville. Il a refusé. Une partie de lui se demande ce qui serait arrivé dans le cas contraire. «Hochelaga est né de ce refus», explique-t-il. Disons que Michel Jetté a créé un personnage qui constitue un peu son double virtuel et arpenté d'autres chemins que les siens.

Le monde des motards, il le décrit comme un univers tissé de rituels avec ce lien d'allégeance, ce sens de la hiérarchie, cette structure quasi militaire, mais aussi ses codes d'honneur, son côté téméraire et l'aura du hors-la-loi parmi la population. Les motards seraient-ils les derniers purs et durs machos tatoués et poilus dans une société d'hommes roses? Michel Jetté associe leur société à celle des guerriers. D'ailleurs, Hochelaga démarre sur un parallèle entre des rites initiatiques amérindiens particulièrement féroces et des séances de trash underground contemporaines. «Mais l'existence de ces groupes de motards, où chacun pousse sa force dans le nombre et la symbolique collective, met en lumière aussi la fragilité de l'individu

qui demande à une entité de penser à sa place», estime le cinéaste.

Le film ne fera pas l'apologie de cette violence; il démontrera plutôt par l'absurde le danger d'entrer dans la caverne des loups. «Hochelaga est un film sur les enjeux du pouvoir. Qui va dévorer qui? C'est Saturne qui mange ses enfants», précise le réalisateur scénariste en évoquant cette énorme machine de guerre intestine des clubs de motards criminels.

«La guerre des gangs, qui a débuté au Québec il y a quatre, cinq ans, a déjà fait plus de 160 morts, explique-t-il, surtout d'éventuelles recrues qui cherchaient à obtenir leurs couleurs et étaient prêtes à prendre tous les risques.»

Dans sa quête des comédiens devant incarner ces barbus tatoués, Michel Jetté cherchait en plus du talent des gueules et des statures. Dominic Darceuil, qui incarne le jeune héros (paradoxalement sensible et fragile), fut découvert dans des catalogues de comédiens. Les Bikers, un groupe de motards non criminel, ont joué les figurants, fourni plusieurs motos, etc.

Le monde interlope n'a pas dit son dernier mot à Michel Jetté. Celui-ci vient de s'associer à l'écrivain carcéral Léo Lévesque pour écrire son prochain scénario: l'histoire d'un jeune homme atterrissant dans un pénitencier à sécurité maximum et découvrant derrière les barreaux le chemin de l'enfer.